

Figure 252 : Différence de prix de l'électricité européen entre le 15 octobre 2020 et le 15 octobre 2021 (source : <https://www.rte-france.com/eco2mix/les-donnees-de-marche/>)

Avec ses 28,5 MWC de puissance installée, le projet photovoltaïque du Camp d'Auceleuc permettra de couvrir l'équivalence de la consommation d'environ 5 % de Dinan Agglomération (603 GWh tous secteurs confondus, 2020). Ainsi, à son échelle, le projet participera à la sécurisation électrique sur le secteur.

Le réchauffement climatique provoque une accentuation des phénomènes climatiques extrêmes. Le projet photovoltaïque au sol du Camp d'Auceleuc sera compatible avec l'évolution de ces phénomènes et vise, in fine, à contribuer à la réduction du changement climatique. A son échelle, il évitera la production annuelle d'environ 1 048 tonnes de CO2 (sur la base du mix énergétique Français) ou 12 482 tonnes de CO2 (sur la base du mix énergétique Européen).



17. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET ET MESURES RETENUES

Au terme de l'analyse des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement menée par domaines dans la présente partie V de l'étude d'impact, et de manière proportionnée à la sensibilité environnementale déterminée dans la partie précédente III., une synthèse est proposée ci-après.

Pour faciliter sa compréhension, cette synthèse propose pour chaque domaine d'étude visé à l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement :

- un rappel de la sensibilité du milieu et sa cotation proposée au terme de la partie III de l'étude d'impact,
- une description de l'impact « brut » du projet sans mesure et sa cotation,
- le cas échéant lorsque cela est nécessaire, une description des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact « brut » du projet,
- une description de l'impact « net » du projet au regard de mesures ERC sélectionnées.

Par ailleurs, lorsque cela est possible une estimation des dépenses correspondantes aux mesures ERC est proposée, conformément au point 8. du titre II de l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Cette synthèse est proposée dans un tableau en pages suivantes. Le code couleur utilisé sera le suivant :

Tableau 123 : Echelle de cotation des enjeux

Sensibilité globale par rapport à l'état initial et incidences notables du projet sur l'environnement

Valeur de l'enjeu	Nulle	Faible	Modérée	Forte	Très forte
-------------------	-------	--------	---------	-------	------------



17.1. Synthèse de l'analyse des impacts du projet sur le milieu naturel

Tableau 124 : Synthèse de l'analyse des impacts du projet sur le milieu naturel

Etat initial		Projet		Mesures E.R.C.			
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Zones de protection	La ZIP n'entrecoupe aucun périmètre de protection du milieu naturel.	Faible	Phase chantier : Risque de pollution ponctuelle d'origine accidentelle du réseau hydrographique	Impact faible Le site est éloigné des périmètres naturels	ME : Evitement des secteurs sensibles en phase de conception MR : mesures d'évitement et de réduction des impacts sur les milieux aquatiques en phase chantier	Impact nul	Intégré au projet
	NATURA 2000 : + 5 km ZNIEFF : + 3,6 km au Sud-Ouest (dont éléments FF, habitats boisés et humides favorables aux espèces locales)		Phase d'exploitation : Le site est éloigné des périmètres naturels	Impact nul	/	Impact nul	
Habitats et continuités écologiques	Trame Verte : présence de bois dans la ZIP et aux abords de la ZIP classés « Réservoirs de biodiversité » du SRCE Bretagne : niveau de connexion des milieux naturels très élevé. Une rupture de continuité écologique présente au Sud : Voie express N176. Trame bleue : présence du ruisseau des « Vaux du Moulin » considéré comme cours d'eau favorable à la vie aquatique. Ces éléments appuient le caractère sensible vis-à-vis des éléments écologiques de la ZIP.	Forte	Phase chantier : Risque de dégradation des milieux lors de la construction de la centrale	Impact fort Impact sur la Trame Bleue pour les premiers scénarios Impact important sur les formations forestières et les fourrés de la Trame Verte	ME : Evitement des secteurs les plus sensibles en phase de conception MR : Installation de clôtures avec des passages pour la petite et moyenne faune	Impact modéré Un impact résiduel du projet persiste sur les milieux forestiers (et dans une moindre mesure sur les fourrés). Cet impact concerne un peu plus de 13,2 ha d'habitats boisés et se caractérise par une constriction de la Trame Verte localement	Intégré au projet
			Phase d'exploitation : Risque de dégradation des milieux lors des épisodes ponctuels de maintenance, perte de fluidité des déplacements des espèces, gêne lumineuse...		MR : Gestion extensive des végétations landicoles et prairiales au sein de la centrale solaire MR : Maintien de patchs de fourrés et de ronciers au sein des secteurs de prairies humides évitées au sein de l'emprise de la centrale MR : Gestion favorable au développement de fourrés bas en périphérie des emprises occupées par les tables photovoltaïques MR : Absence d'éclairage de l'emprise de la centrale en période nocturne		



Etat initial		Projet			Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Avifaune	<p>Les enjeux ornithologiques se situent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les milieux forestiers : enjeu fort ; milieux intra-forestiers enjeu modéré ; les milieux ouverts présentent un intérêt pour la nidification d'une espèce ; mais aussi des milieux d'intérêt pour l'alimentation d'espèces nicheuses s'installant dans les formations boisées ; intérêt en tant que zone d'alimentation et de repos pour l'avifaune en période de migrations et en période d'hivernage. 	Forte	<p>Phase chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> Destruction potentielle de spécimens, de pontes et de nichées lors du défrichement Dérangement d'espèces sensibles sur la période de nidification Forte proportion d'habitats boisés au sein de la zone d'implantation, dont boisements sensibles abritant des espèces à fort enjeu (Bouvreuil pivoine, Pic mar) Implantation privilégiée sur les secteurs en déprise, donc essentiellement les secteurs de fourrés et de ronçiers Présence d'un ou deux couples de Cisticole des joncs au sein de la zone d'implantation initiale 	<ul style="list-style-type: none"> Impact fort sur les spécimens Impact fort pour les espèces des milieux forestiers Impact fort pour les habitats des espèces des milieux semi-ouverts Impact modéré pour les habitats des espèces des milieux ouverts 	<ul style="list-style-type: none"> ME : Evitement des secteurs les plus sensibles lors de la phase de conception MR : Adaptation du planning de travaux ME : Evitement des formations boisées à enjeu fort MR : Réduction des emprises du projet sur les formations boisées à enjeu modéré MR : Maintien de patchs de fourrés et de ronçiers au sein des secteurs de prairies humides évitées au sein de l'emprise de la centrale MR : Gestion favorable au développement de fourrés bas en périphérie des emprises occupées par les tables photovoltaïques ME : Evitement des zones humides, dont les prairies humides 	<ul style="list-style-type: none"> Impact nul sur les spécimens Impact modéré sur les habitats d'espèces forestières Destruction d'un quart des formations boisées (13,26 ha), uniquement à enjeu modéré Impact faible à fort pour les habitats d'espèces des milieux semi-ouverts Fort pour la Linotte mélodieuse : destruction de l'ordre de 32 % des habitats propices (8,3 ha), comprenant notamment 66 % des habitats de couples de Linotte mélodieuse Modéré pour le Tarier pâtre et la Tourterelle des bois Faible pour l'Alouette lulu Impact faible pour les habitats d'espèces des milieux ouverts 	Intégré au projet



Etat initial			Projet		Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
			Phase d'exploitation : Vigilance sur la gestion inadaptée de la végétation Cohabitation avec les espèces des milieux semi-ouverts et forestiers	Impact faible sur les espèces de milieux ouverts en cas de gestion inadaptée des végétations de la centrale Impact modéré à fort pour les espèces des milieux semi-ouverts et des milieux forestiers	MR : Maintien de patches de fourrés et de ronciers au sein des secteurs de prairies humides évitées au sein de l'emprise de la centrale MR : Gestion favorable au développement de fourrés bas en périphérie des emprises occupées par les tables photovoltaïques MR : Gestion extensive des végétations landicoles et prairiales au sein de la centrale solaire	Impact positif (espèces des milieux ouverts) à modéré (espèces des milieux semi-ouverts et forestiers)	
Mammifères	Mammifères (hors chiroptères) : La plupart des espèces présentent un enjeu modéré en raison de leurs statuts, activités sur le site. Chiroptères : Un enjeu réhaussé à fort pour la Barbastelle d'Europe et le Petit rhinolophe en raison de la présence de	Modérée à forte	Phase chantier : Destruction potentielle de spécimens de Hérisson d'Europe et de chiroptères lors du défrichage Destruction importante de milieux forestiers (avec gîtes potentiels à chiroptères) et de fourrés initialement, y compris concernant les milieux propices au Putois d'Europe	Impact fort sur les spécimens Impact fort sur les habitats d'espèces	ME : Evitement des secteurs les plus sensibles lors de la phase de conception MR : Adaptation du planning de travaux MR : Vérification des arbres à gîtes potentiels avant abattage MR : Installation de gîtes artificiels à chiroptères au sein de formations boisées préservées MR : Evolution libre des formations boisées préservées	Impact faible sur les spécimens Impact modéré sur les habitats d'espèces Destruction de formations boisées (13,26 ha) propices aux chiroptères (chasse, transit), comprenant une partie des gîtes arboricoles potentiels (~10%)	Mesures intégrées au projet hormis MR : Installation de gîtes artificiels à chiroptères au sein de formations boisées préservées : 1 500 € HT avec la mise en œuvre + 500 €/an pour l'entretien MR : Vérification des arbres à gîtes potentiels avant abattage : 2 000 € HT



Etat initial			Projet		Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
	gîtes au sein de l'aire d'étude.		Phase d'exploitation : Absence de perspective pour les espèces forestières au sein des secteurs exploités de la centrale, sauf en tant que zone d'alimentation selon la gestion appliquée	Impact modéré à fort	MR : Maintien de patchs de fourrés et de ronciers au sein des secteurs de prairies humides évitées au sein de l'emprise de la centrale MR : Gestion favorable au développement de fourrés bas en périphérie des emprises occupées par les tables photovoltaïques MR : Gestion extensive des végétations landicoles et prairiales au sein de la centrale solaire	Impact faible à modéré	
Flore et habitats	Habitats : 4 habitats rattachés à la directive Habitat-faune-flore (92/43/CEE) : - la prairie oligotrophile à Jonc acutiflore et Molinie bleue, - la lande humide rase à Ajonc nain et Bruyère cillée, - la Hêtraie-Chênaie - l'Aulnaie marécageuse.	Forte	Phase chantier : Altération d'habitats naturels à forts enjeux sur leurs marges dans le cas des premiers scénarios et destruction d'une partie de l'aulnaie marécageuse associée au franchissement du cours d'eau pour l'aménagement d'un chemin périphérique en partie Nord-Ouest	Impact modéré	ME : Evitement des secteurs sensibles en phase de conception ME : Mise en défend des secteurs les plus sensibles MR : Suivi du chantier par un écologue, y compris sensibilisation des équipes intervenantes	Impact nul	Mesures intégrées au projet hormis ME : Mise en défend des secteurs les plus sensibles : 2 000 € HT de filet et de piquets, hors mise en œuvre (à intégrer au DCE)
			Phase d'exploitation	Impact nul	/	Impact nul	/



Etat initial		Projet		Mesures E.R.C.			
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
	Les milieux humides, représentés par l'Aulnaie marécageuse, les mares temporaires, les saulaies et les prairies humides ont un enjeu modéré grâce à leur rôle dans le cycle de l'eau.	Modérée	Phase chantier : Perte temporaire d'une surface significative de communautés landicoles Destruction partielle d'une boulaie sur zone en eau Altération des roselières et saulaies à Saule roux sur leurs marges lors des travaux Perte de 2/3 d'une formation mêlant fourrés mésophiles à Ajonc d'Europe et saulaies à Saule roux	Impact modéré	ME : Evitement des secteurs sensibles en phase de conception ME : Mise en défend des secteurs les plus sensibles MR : Suivi du chantier par un écologue, y compris sensibilisation des équipes intervenantes ME : Evitement de la boulaie sur zone en eau	Impact faible Perte temporaire d'une surface significative de communautés landicoles Perte de 2/3 d'une formation mêlant fourrés mésophiles à Ajonc d'Europe et saulaies à Saule roux	Mesures intégrées au projet hormis ME : Mise en défend des secteurs les plus sensibles : 2 000 € HT de filet et de piquets, hors mise en œuvre (à intégrer au DCE)
			Phase d'exploitation : Exploitation incompatible avec le redéveloppement des fourrés détruits en phase chantier	Impact faible	/	Impact faible	
	Les autres milieux naturels sur le site d'études ont des enjeux faibles. Il s'agit de milieux communs sur le territoire ou peu caractéristiques.	Faible	Phase chantier : Perte permanente d'habitats boisés et de fourrés, en proportions significatives Perte temporaire de végétations de friche	Impact faible à modéré	Pas de mesure particulière	Impact faible à modéré	/
			Phase d'exploitation : Exploitation incompatible avec le redéveloppement des habitats boisés et des fourrés détruits en phase chantier	Impact modéré	/	Impact modéré	



Etat initial			Projet		Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
	<p>Flore remarquable :</p> <p>Bien qu'aucune espèce protégée n'ait été observée, le site d'étude accueille des communautés originales et une espèce déterminante ZNIEFF, la Grassette du Portugal.</p>		<p>Phase chantier :</p> <p>Station de Grassette du Portugal présente au sein de la zone d'implantation initiale</p>	Impact modéré	ME : Evitement des secteurs sensibles en phase de conception	Impact nul	Intégré au projet
			<p>Phase d'exploitation</p>	Impact nul (voire positif à long terme)	MR : Gestion extensive des végétations landicoles et prairiales au sein de la centrale solaire	Impact nul (voire positif à long terme)	
Autre faune	<p>Les insectes :</p> <p>Insectes : Le cortège entomologique observé est moyennement riche et composé essentiellement d'espèces communes.</p> <p>A noter toutefois, la présence de deux espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore : Le Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) et l'Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>).</p>	Modérée	<p>Phase chantier :</p> <p>Destruction probablement abondante de spécimens mais peu d'espèces à enjeu connues</p> <p>Forte proportion d'habitats boisés au sein de la zone d'implantation, dont boisements sensibles</p>	Impact modéré sur les spécimens Impact fort sur les habitats d'espèces	MR : Réduction des emprises du projet sur les formations boisées à enjeu modéré	Impact faible sur les spécimens et sur les habitats d'espèces	Intégré au projet
			<p>Phase d'exploitation :</p> <p>Entretien des emprises du parc solaire peu compatible avec les exigences écologiques des insectes</p>	Impact faible à modéré	MR : Gestion extensive des végétations landicoles et prairiales au sein de la centrale solaire	Impact faible (à positif à plus long terme)	
	<p>Les reptiles :</p> <p>Reptiles : la population de Lézard vivipare présente l'enjeu le plus important (enjeu modéré). Les deux autres espèces présentent un enjeu faible.</p>	Modérée	<p>Phase chantier :</p> <p>Destruction potentielle de spécimens et de pontes, essentiellement lors du défrichage</p> <p>Destruction de 41% des milieux propices d'un point de vue surfacique et de 26% de formations boisées dont les lisières sont propices</p>	Impact fort sur les spécimens Impact fort sur les habitats d'espèces	<p>ME : Evitement des secteurs les plus sensibles lors de la phase de conception</p> <p>MR : Adaptation du planning de travaux</p> <p>MR : Aménagement de micro-habitats propices aux reptiles</p>	Impact modéré sur les spécimens et sur les habitats d'espèces	Intégré au projet



Etat initial			Projet		Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
			Phase d'exploitation : Entretien des emprises du parc solaire peu compatible avec les exigences écologiques des reptiles	Impact fort	MR : Maintien de patchs de fourrés et de ronciers au sein des secteurs de prairies humides évitées au sein de l'emprise de la centrale MR : Gestion favorable au développement de fourrés bas en périphérie des emprises occupées par les tables photovoltaïques MR : Aménagement de micro-habitats propices aux reptiles	Impact modéré	
	Les amphibiens : Amphibiens : le peuplement d'amphibiens dans son ensemble constitue un enjeu fort localement. L'aire d'étude immédiate concentre de nombreux sites de reproduction et des milieux propices aux phases de vie terrestres des différentes espèces.	Fort	Phase chantier : Destruction potentielle de spécimens adultes, de pontes et de larves (principalement pour les espèces des fossés, ornières, flaques...) lors du défrichage et lors du déplacement des engins Destruction et/ou altération de milieux en eau de manière temporaire, propices à la Grenouille rousse et aux espèces associées (à hauteur de 29,4% des stations identifiées) Destruction de l'ordre d'un tiers des habitats propices à l'hivernage des amphibiens (~25 ha) Destruction et/ou altération de milieux propices à l'estivage des amphibiens	Impact fort sur les spécimens Impact faible sur les habitats de reproduction Impact modéré sur les habitats d'hivernage Impact faible sur les habitats d'estivage	ME : Evitement des secteurs les plus sensibles lors de la phase de conception MR : Adaptation du planning des travaux MR : recréation de mares temporaires en périphérie des emprises aménagées MR : Aménagement de micro-habitats propices à l'hivernage des amphibiens ME : Mise en défend des secteurs les plus sensibles MR : Suivi du chantier par un écologue, y compris sensibilisation des équipes intervenantes	Impact modéré sur les spécimens Impact très faible sur les habitats de reproduction Impact modéré sur les habitats d'hivernage Impact négligeable sur les habitats d'estivage	Mesures intégrées au projet hormis MR : Recréations de mares temporaires en périphérie des emprises aménagées : 9 000 € HT ME : Mise en défend des secteurs les plus sensibles : 2 000 € HT de filet et de piquets, hors mise en œuvre (à intégrer au DCE)



Etat initial			Projet		Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Cout de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
			Phase d'exploitation	Impact faible	MR : Absence d'éclairage de l'emprise de la centrale en période nocturne	Impact négligeable	

17.2. Synthèse de l'analyse des impacts du projet sur le cadre physique

Tableau 125 : Synthèse de l'analyse des impacts du projet sur le cadre physique

Etat initial			Projet		Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Cout de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Relief et topographie	Le site d'étude se situe dans la partie Est du département des Côtes d'Armor, et marqué par une ligne de crête qui s'étend du Sud au Nord. Le relief de la ZIP n'est pas plan, et montre des microreliefs issus de remblais divers (succession projets). L'altitude est de 114 m en moyenne sur la ZIP.	Faible	Phase chantier et d'exploitation	Nul	/	Nul	/
Géologie / lithologie	La ZIP est soutenue par des roches à tendance granitique.	Faible					
Pédologie	La ZIP ne se situe pas sur des terrains agricoles. Le contexte pédologique local ne présente pas de contrainte notable vis-à-vis du projet.	Faible					



Etat initial			Projet		Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Climat	<p>Les Côtes d'Armor sont soumises à un climat tempéré sous forte influence océanique.</p> <p>Les épisodes climatiques extrêmes restent rares et ne représentent pas une menace majeure.</p> <p>Les données d'ensoleillement permettent également de pressentir une bonne productivité.</p>	Faible				Positif / favorable	
Qualité des sols Sites et Sols Pollués	Aucun site BASIAS / BASOL n'est à recenser aux abords du site d'étude	Nul	/	Nul	/	Nul	/



17.1. Synthèse de l'analyse des impacts du projet sur le milieu paysager et patrimonial

Tableau 126 : Synthèse de l'analyse des impacts du projet sur le milieu paysager et patrimonial

Etat initial		Projet			Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Patrimoine et architecture	<p>Bocage étroit et identité patrimoniale important.</p> <p>Aucun MH, sites inscrit / classé, SPR (1 km autour de la ZIP). MH le plus proche : Château de Vaucouleurs (1,5 km au Sud).</p> <p>Intérêt paysager important en partie boisée : vieux arbres, boisements jeunes et intacts en lien avec l'EBC, cheminements structurants d'intérêt paysager en lien avec l'EBC, présence de milieux aquatiques (ZH et ruisseau des vaux du Moulin), ambiance générale « naturelle »</p> <p>Pas de visibilité ou de covisibilité patrimoniale (présence d'une ligne de crête masquante et masques de végétation)</p>	Faible	<p>Phase chantier / exploitation :</p> <p>La faible hauteur des panneaux photovoltaïques et les caractéristiques topographiques et végétales du territoire d'étude empêchent toute covisibilité patrimoniale.</p> <p>Une ligne de crête masque les vues sur la zone du projet.</p> <p>Les autres éléments bénéficient quant à eux de masques de végétation qui évitent tout risque de visibilité ou de covisibilité.</p>	Nul	/	Nul	-
Paysage	<p>Le projet n'est pas de nature à perturber les grands équilibres structurants de ce paysage agro-naturel : l'aire d'incidence visuelle est très restreinte voire nulle, les vues rapprochées et lointaines inexistantes.</p>	Faible	<p>Phase chantier / exploitation :</p> <p>Intégration paysagère dans l'environnement</p>	Faible	<p>MR 1 : structure des panneaux solaires (15°) et hauteur limitée (2,70 m)</p> <p>MR 2 : intégration des postes techniques (RAL 6005 ou 6003)</p>	Faible	<p>MR 1 : Sans surcoût pour le projet</p> <p>MR 2 : Coût bardage = 14 000 euros x 2 postes = 28 000 euros</p>
Végétation structurante et occupation du sol	<p>Présence d'espaces naturels : boisements anciens et zones</p>	Forte	<p>Phase chantier / exploitation :</p>	Fort	<p>ME : Conservation du patrimoine boisé sur la partie Nord de la ZIP ; Conservation</p>	Modéré	<p>ME : Sans surcoût pour le projet</p>



Etat initial			Projet		Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Cout de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
	humides. D'un point de vue réglementaire 80% de la zone est placée en patrimoine paysager et zone à urbaniser à vocation touristique.		<p>Le projet intègre la conservation de toute la partie Nord des zones boisées, ainsi que des alcôves entre les panneaux permettant de préserver les zones à enjeux faune/flore ou zones humides.</p> <p>Les panneaux solaires s'insèrent en grande partie sur des zones de friches remaniées de faible qualité paysagère.</p> <p>Néanmoins, le projet nécessite la suppression d'une partie des boisements au Sud-Ouest, zones identifiées comme de grande qualité paysagère.</p> <p>Le projet permettra de mixer aménagements à vocation de loisirs avec préservation de l'environnement (ouverture au public) et production d'énergie.</p>		<p>de zones à enjeu (biodiversité, zones humides) sur la zone de la centrale solaire au Sud de la ZIP ; Conservation de franges boisées, sur les périphéries Sud, Sud-Ouest et Sud-Est de la ZIP servant de masques visuels vis-à-vis des zones d'habitat et de la N176.</p> <p>MA : Création de talus bocagers discontinus le long de la voie centrale est-ouest, en partie ouest en alternance avec les talus conservés (env. 60 ml de talus bocager en tout 2 sections : une section de 40 ml ; une section 20 ml)</p>		<p>MA : Environ 60 plants Soit env. 1 000 euros Création de talus de 60 ml en tout : 50 euros / ml soit 3 000 euros Entretien env. 1 500 euros /an</p>



17.1. Synthèse de l'analyse des impacts sur les milieux aquatiques

Tableau 127 : Synthèse de l'analyse des impacts sur les milieux aquatiques

Etat initial		Projet			Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Hydrologie, hydrogéologie, hydraulique Ouvrages de prélèvement d'eau Réseau hydrographique	Sensibilité humide forte : présence de nombreuses zones humides dans la ZIP. Sensibilité hydrographique forte : présence de nombreux cours d'eau aux abords, dont un traversant la ZIP (le « Ruisseau des Vaux du Moulin »).	Modérée à forte	Phase de chantier : Aucune consommation en eau n'est attendue Prélèvement d'eau très faible pour les besoins sanitaires Faible risque de pollution des eaux souterraines, superficielles Evitement strict des ZH Phase d'exploitation : Faible intervention nécessaire pour l'entretien : peu de risque de pollution des eaux souterraines ou superficielles Ecoulement des eaux très faiblement impacté car maintien et conservation des aménagements déjà existants	Faible	ME : Evitement des secteurs les plus sensibles lors de la phase de conception	Faible	/
SDAGE Loire-Bretagne	Les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne seront respectés en phase projet.	Faible	Aucun impact n'est à relever	Nul	/	Nul	/
SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye	Les objectifs du SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye seront respectés en phase projet.	Faible	Aucun impact n'est à relever	Nul	/	Nul	/
Alimentation en eau potable	Aucun usage sensible lié au prélèvement de l'eau potable. Aucun périmètre	Faible	Aucun impact n'est à relever	Nul	/	Nul	/



Etat initial			Projet		Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
	de protection d'un captage AEP ne concerne la ZIP. L'ouvrage le plus proche est situé à 1,2 km au Sud de la ZIP.						

17.2. Synthèse de l'analyse des impacts sur le milieu socio-économique

Tableau 128 : Synthèse de l'analyse des impacts sur le milieu socio-économique

Etat initial			Projet		Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Populations	Le projet s'insère dans un environnement pouvant être qualifié de rural, où les densités de population sont faibles. Les activités sont à majorité agricoles et commerciales / industrielles.	Faible	Aucun impact n'est à relever	Nul	/	Nul	/
Habitats / ERP	L'habitat le plus proche : - « D107 – La Croix Carrée », soit à environ 2 m au Nord-Est ; - lieu-dit « Bel Air », qui est aussi un ERP, qui est le plus proche, à 28 m au Sud-Est.	Faible à modérée	Phase chantier : Les travaux auront lieu uniquement en journée Phase d'exploitation : Lieux d'habitats dispersés et mesures proposées pour masquer visuellement	Faible	MA : création de talus bocagers améliorant le cadre paysager de la voie centrale d'axe Est-Ouest, faisant écho au contexte paysager en place	Faible	Environ 60 plants Soit env. 1 000 euros Création de talus de 60 ml en tout : 50 euros / ml soit 3 000 euros Entretien env. 1 500 euros /an



Etat initial		Projet			Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Cout de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Activités agricoles	<p>La ZIP est située hors du recensement agricole (RPG 2019).</p> <p>Aucune terre agricole n'est à recenser sur la ZIP : le site est majoritairement situé en secteur boisé.</p> <p>Les productions agricoles locales sont communes en Bretagne et ne sont pas spécifiquement liées au territoire d'Aucaleuc. Aucune sensibilité n'est à relever.</p>	Faible	Aucun impact n'est à relever	Nul	/	Nul	/
Activités récréatives / touristiques	<p>Présence de 3 sentiers de randonnée sur l'aire d'étude, mais peu d'entre eux ont une visibilité directe sur le site d'étude.</p> <p>Présence de l'aéroclub de Dinan au Sud du site (environ 185 m).</p> <p>Les monuments historiques n'ont pas de vue directe sur la ZIP.</p>	Faible	<p>Aucun impact n'est à relever</p> <p>Des mesures visant à valoriser le site seront prises</p>	Nul	<p>Proposition de mesures de valorisation récréotouristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un sentier découverte de 1 km environ, balisé - Des panneaux d'interprétation répartis tout au long du linéaire, selon les points d'intérêt identifiés - Une station observatoire constituée d'un belvédère pour observer la centrale photovoltaïque - Des supports à vélo pour permettre aux visiteurs venus en vélo de le stationner de façon sécurisée. 	Positif / favorable	<p>Environ 70 000 € TTC.</p> <p>Il sera assumé par IEL dans une perspective de valorisation récréotouristique et pédagogique du camp d'Aucaleuc</p>
Voies de communication	<p>Bonne desserte routière de la ZIP : présence de N 176 (Sud) et de la D 794 (Nord-Ouest).</p> <p>Gare de transport de voyageurs la plus proche à Dinan, à quelques km à l'Est de la ZIP.</p>	Faible	Aucun impact n'est à relever	Nul	/	Nul	/



Etat initial		Projet			Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Cout de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
	Aérodrome de Dinan-Trélivan situé à 185 m au Sud. Aucune voie navigable ou maritime n'est située à proximité du site d'étude.						
Emissions lumineuses	Pollution lumineuse liée à la tâche urbaine de Dinan à l'Est. Luminance : cf. servitudes	Faible	Aucun impact n'est à relever	Nul	/	Nul	/
Environnement sonore	Le site d'étude est calme et classique d'un milieu rural. Les principales sources sonores sont : - liées au trafic routier, sur les axes principaux et secondaires (N 176 et D 794). - liées au trafic agricole (tracteurs, animaux...), - aux activités présentes au bourg de la commune et aux abords (paint-ball, entreprises au Sud-Est...).	Faible à modérée	Phase chantier : Les travaux auront lieu uniquement en journée Phase d'exploitation : Lieux d'habitats dispersés et mesures proposées pour masquer le site	Faible	MA : création de talus bocagers améliorant le cadre paysager de la voie centrale d'axe Est-Ouest, faisant écho au contexte paysager en place	Faible	Environ 60 plants Soit env. 1 000 euros Création de talus de 60 ml en tout : 50 euros / ml soit 3 000 euros Entretien env. 1 500 euros /an
Cumul avec autres projets connus	Aucun autre projet connu dans le secteur.	Faible à nul	Aucun impact n'est à relever	Nul	/	Nul	/



17.3. Synthèse de l'analyse des impacts sur la qualité de l'air

Tableau 129 : Synthèse de l'analyse des impacts sur la qualité de l'air

Etat initial		Projet			Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Cout de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Qualité de l'air	La qualité de l'air est jugée bonne.	Faible	Aucun impact n'est à relever Aide à la réduction de l'émission de GES dans l'atmosphère	Nul	/	Positif / favorable	/

17.4. Synthèse de l'analyse des impacts concernant l'urbanisme

Tableau 130 : Synthèse de l'analyse des impacts concernant l'urbanisme

Etat initial		Projet			Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Cout de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Urbanisme	PLUi de Dinan Agglomération : ZIP sur classement suivant : - Secteur « 2AUt » relatif aux « Zones à urbaniser à long terme à vocation touristique » ; - Secteur « 1AUy1 » relatif aux « Zones à urbaniser à vocation économique ». Une déclaration de projet est en cours portant sur la demande de conformité. SCoT du Pays de Dinan : « Valoriser les potentiels de	Modérée à forte	Non-conformité du projet au regard du classement des parcelles au PLUi	Modéré à fort	Demande de déclaration de projet acceptée par Dinan Agglomération	Nul	/



Etat initial		Projet			Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
	<i>production d'énergies renouvelables pour répondre aux défis climatiques et énergétiques</i> ». Le projet de par sa nature est cohérent avec les attentes du SCoT.						
Servitudes et contraintes	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une servitude de dégagement aéronautique sur la ZIP (enjeu souligné par la DGAC vis-à-vis de la luminance) ; - Présence d'ouvrages ENEDIS en section Sud et Sud-Est de la ZIP (respectivement des ouvrages aériens et souterrains) ; - Présence de canalisations de gestion des eaux au Sud de la ZIP et de réseaux de télécommunications : ces dernières sont toutes hors de la ZIP. <p>Le projet devra respecter les obligations légales vis-à-vis de ce point.</p>	Faible à modérée	<p>DGAC : site proche de l'aérodrome pouvant impacter la bonne visibilité des pilotes</p> <p>ENEDIS : présence d'une ligne aérienne de tension inférieure à 50 000 vols et souterraine pouvant être impactée par le projet</p>	Modéré	<p>DGAC : Respect des préconisations émises par la DGAC concernant la luminance</p> <p>ENEDIS : Evitement des lignes aériennes et souterraines : application des mesures ENEDIS (situation des panneaux à moins de 3 m des lignes aériennes et moins de 1,5 m des lignes souterraines)</p>	Faible	Intégré au projet



17.5. Synthèse de l'analyse des impacts sur les risques naturels et technologiques

Tableau 131 : Synthèse de l'analyse des impacts sur les risques naturels et technologiques

Etat initial		Projet			Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Orages	Le risque est jugé faible dans la région. Proximité avec le « Ruisseau des Vaux du Moulin » à surveiller en phase projet.	Faible	Aucun impact n'est à relever	/	/	/	/
Feu de forêt	Présence de boisements sur la ZIP.	Modéré	Boisements pouvant prendre feu en cas d'épisodes de vent ou une avarie électrique se propageant	Modéré	Mise en place de 5 citernes de 60m ³	Faible à modéré	Intégré au projet
Tempête	Secteur concerné mais situation reculée par rapport au littoral.	Faible	Aucun impact n'est à relever	/	/	/	/
Inondation	Risque de remontée de nappes à noter sur le site d'étude (remontée de caves et débordement de nappes). Mais ZIP située en altitude par rapport au ruisseau.	Faible à modéré	Phase de chantier / phase d'exploitation : évitement des zones humides et site d'étude situé en altitude par rapport au ruisseau les Vaux du Moulin	/	/	/	/
Sismicité	Le département des Côtes d'Armor est situé en niveau 2 (faible) du risque sismique, tout comme l'ensemble de la région.	Faible	Aucun impact n'est à relever	/	/	/	/
Aléa des argiles	La sensibilité est notée faible pour ce risque sur la commune d'Aucaleuc.	Faible	Aucun impact n'est à relever	/	/	/	/
Cavités souterraines	D'après le DDRM 22, le risque est jugé nul sur la commune d'Aucaleuc.	Faible	Aucun impact n'est à relever	/	/	/	/



Etat initial		Projet			Mesures E.R.C.		
Contraintes et enjeux	Description de l'état initial	Sensibilité du milieu (cotation)	Description de l'impact du projet	Impact « brut » du projet sans mesures (cotation)	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact « net » du projet avec mesures ERC (cotation)	Coût de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet
Mouvements de terrains	D'après le DDRM 22, le risque est jugé nul sur la commune d'Aucaleuc.	Faible	Aucun impact n'est à relever	/	/	/	/
Risques technologiques	<p>BASIAS : site le plus proche à 166 m</p> <p>BASOL : site le plus proche à 2,4 km</p> <p>ICPE : site le plus proche à 163 m</p> <p>Canalisations de transports de matières dangereuses : site le plus proche à 1,2 km (gaz naturel)</p> <p>Installations nucléaires : aucune centrale nucléaire ou site militaire n'est implanté en Bretagne</p>	Faible	Aucun impact n'est à relever	/	/	/	/



18. CONCLUSION

Le projet de ferme solaire photovoltaïque au sol du Camp d'Aucaleuc s'inscrit dans le contexte international et national de développement des énergies renouvelables. L'objectif de la Programmation Pluriannuel de l'Énergie (PPE) dévoilée en novembre 2018 fixe au solaire, l'objectif de passer à plus de 20GW en 2023 et dépasser les 40GW en 2028 (11 GW aujourd'hui).

L'énergie solaire, de par sa maturité technologique et économique occupe une place de choix dans l'ordre de priorité donné aux différentes filières renouvelables.

Les impacts tant négatifs que positifs du projet de valorisation du Camp d'Aucaleuc ont été évalués dans les domaines de l'environnement (faune, flore, habitats), de la qualité de l'air, du sol et du sous-sol, de l'eau, du paysage et du contexte humain en général. Ils ont été évalués pour la plupart des domaines dans une aire géographique élargie.

Il ressort de l'étude des impacts du projet photovoltaïque les considérations suivantes :

- Une analyse paysagère a été menée afin de repérer et d'identifier les zones potentielles d'où le projet sera perceptible. Les phénomènes de covisibilité sont inexistant en vue du contexte paysager qui entoure le site. Des photomontages ont été réalisés depuis le site vers la centrale photovoltaïque. Des mesures d'intégration paysagère du projet ont été proposées. En effet, **une attention particulière a été accordée au traitement du poste de livraison, à l'insertion pédagogique du site via des panneaux d'information et aux traitements des voies de mobilité douce**. Des aménagements paysagers tels la création de talus bocager ont été proposées et un belvédère permettant l'observation de la centrale photovoltaïque a été intégré au projet. L'évitement total de la zone nord permet de conserver un cadre « naturel ».
- Du point de vue des impacts sur la faune et la flore **des études ont été menées et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, ont été émises**, durant les différentes phases du chantier et d'exploitation (exemple de mesures : restauration et la gestion de prairie humide, l'aménagement de micro-habitats propices aux amphibiens, ...). Rappelons aussi que dans le cadre le projet, **les zones humides font l'objet d'un évitement strict et les zones à enjeux écologiques forts sont évitées**. Des mesures ont été proposées en phase de chantier pour la mise en défends de ces zones.
- **Les impacts sur la qualité de l'air peuvent être qualifiés de très positifs**. Ils mènent à des économies importantes en matière d'émission de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques par rapport aux filières classiques de production d'électricité. A cet effet, IEL Exploitation 64 souligne que le projet photovoltaïque au sol d'Aucaleuc produira environ 32 millions de kilowattheures par an soit la **consommation électrique d'environ 35 500 personnes** (hors chauffage).

Avec une production électrique annuelle d'environ 32⁵ GWh, le projet de valorisation du Camp d'Aucaleuc contribue donc à l'atteinte de 62,5 % des objectifs du Plan Climat Air Énergie (PCAET) que s'est fixé Dinan Agglomération en termes d'énergie photovoltaïque au sol.

Dinan Agglomération produit actuellement 10,8 % de l'électricité consommée sur son territoire (68,17 GWh en 2021), elle est donc **très dépendante des moyens de production externe**. Le projet du Camp d'Aucaleuc permettra quant à lui **d'augmenter d'environ 50 % cette capacité de production**.

Consommation par secteur en 2021



Production par filière en 2021

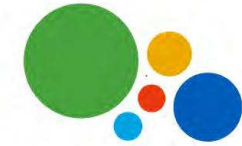


Figure 253 : Comparaison entre la production et la consommation électrique de Dinan Agglomération (ENEDIS)

De plus, ce projet contribuera également à des **retombés économiques de l'ordre de 114 000 € par an** pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Rappelons enfin l'effet positif du projet sur les objectifs de diversification et de sécurisation des approvisionnements en énergie de la France. **En outre, une approche décentralisée de la production électrique nationale constitue une étape essentielle vers une énergie plus solidaire et plus respectueuse de notre environnement.**

Au-delà de leurs gains énergétiques, le projet de centrale photovoltaïque au sol du Camp d'Aucaleuc, a su intégrer **les différentes composantes de la transition écologique** (mobilité douce, restauration & maintien de la biodiversité, production d'électricité d'origine renouvelable) et ainsi proposer **un projet de territoire**.

⁵ L'arrondi à l'unité



ANNEXE 1: PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Commune d'Auceleuc

Département des Côtes d'Armor (22)



Étude paysage et patrimoine

Décembre 2021

Ouest am¹ - Agence de Rennes

Parc d'activités d'Apigné
1, rue des Cormiers
BP 95101
35651 Le Rheu cedex

Tél. 02 99 14 55 70

f.robert@ouestam.fr

 **Ouest am¹**
L'intelligence collective au service des territoires

FR - AF 20-0049



Ce document a été réalisé par :

- Fabrice ROBERT / Directeur d'études réglementaires et paysagères f.robert@ouestam.fr Agence Ouest am' Rennes 02 99 14 55 87 www.ouestam.fr
- Manon FREYERMUTH / Paysagiste conceptrice
- Thomas LECAPITAINE / Sigiste

SOMMAIRE

1. Généralités.....	3
2. État initial du paysage et du patrimoine.....	5
3. Impacts sur le paysage.....	35

1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Objectifs de l'étude paysagère

D'après le Guide de l'étude d'impact des projets photovoltaïques au sol, édité par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : «Les études relatives au paysage permettent de caractériser les unités paysagères, d'appréhender les dynamiques du paysage, de mesurer les pressions liées à la réalisation du projet et de définir comment accompagner les transformations éventuelles engendrées sur le paysage.»

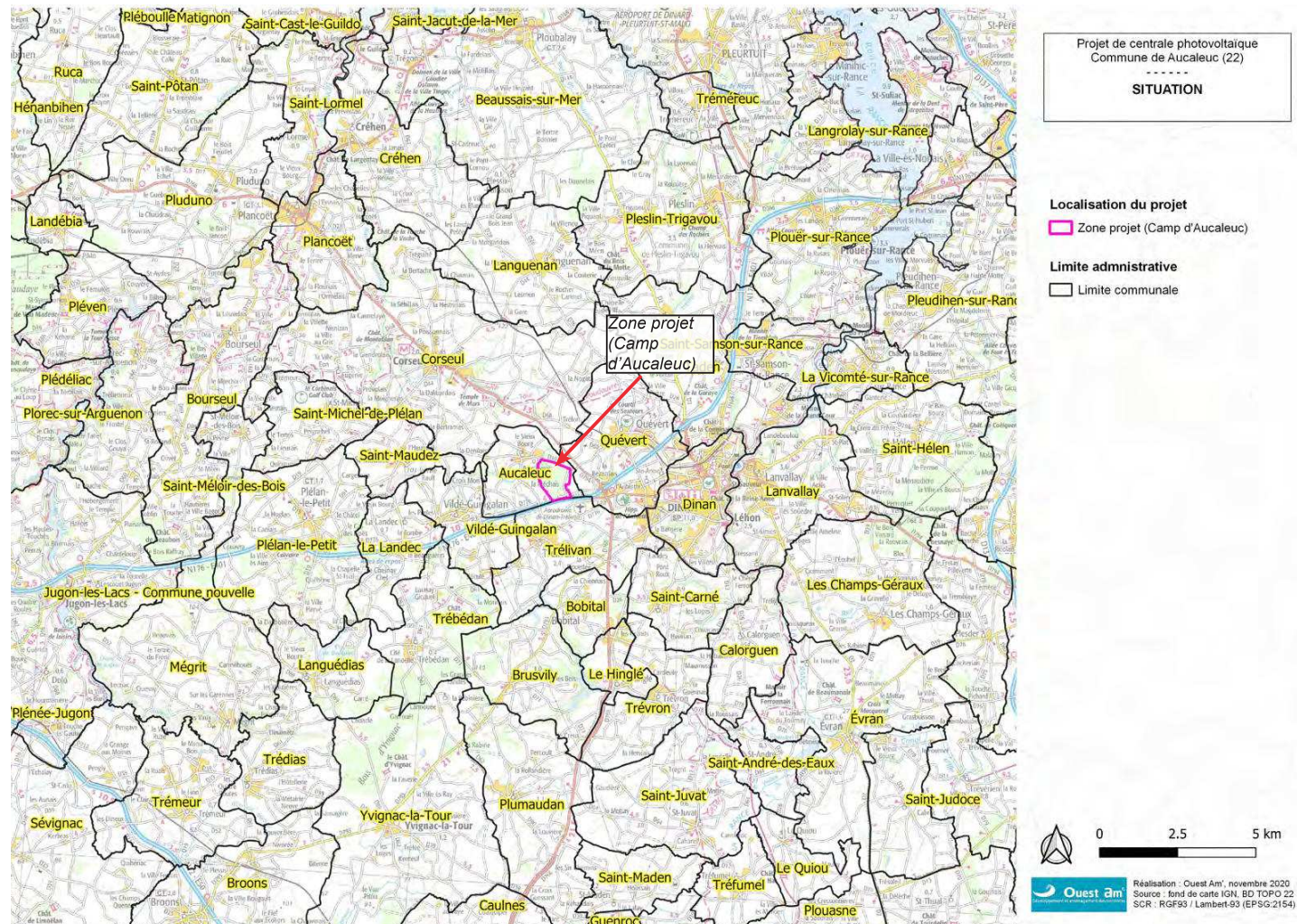
La présente étude paysagère est une composante du dossier de demande d'autorisation. Seront abordés :

- L'état initial du paysage ;
- La description du projet et de ses impacts sur le paysage
- La description des mesures d'évitement, de réduction et de compensation spécifiques au paysage développées dans le cadre du projet
- Les impacts résiduels du projet et le bilan général de l'intégration du projet dans le paysage

1.2. Situation du projet

Il s'agit d'un projet d'implantation de parc photovoltaïque, à l'est de la commune d'Auceleuc (22), dans l'est du département des Côtes d'Armor, dans la communauté d'agglomération Dinan Agglomération. Le projet s'établit sur le site de l'ancien camp militaire d'Auceleuc.

Carte 1 : Situation du projet



1.3. Définition des aires d'étude

1.3.1. Préconisations du guide national

D'après le Guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol (DICOM-DGEC/BRO/10004 – Avril 2011) :

«L'aire d'étude correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage. Elle doit être définie en fonction des incidences potentielles attendues, des protections réglementaires existantes, de la configuration de la zone d'implantation et de sa sensibilité. Elle doit considérer les unités paysagères qui seront affectées par le projet et ses variantes éventuelles.

L'expérience montre que les installations sont généralement visibles distinctement dans un rayon de 3 km, au-delà duquel leur perception est celle d'un « motif en gris ». L'aire d'étude peut ainsi se décomposer en une zone proche et une zone plus éloignée (rayon de 3 à 5 km, voire plus large lorsque les caractéristiques du paysage le nécessitent).

L'aire d'étude doit être affinée dans chaque cas lorsque la configuration du relief environnant occasionne des points de vue sur le site depuis des hauteurs éloignées, ou lorsque les projets sont de grande envergure.»

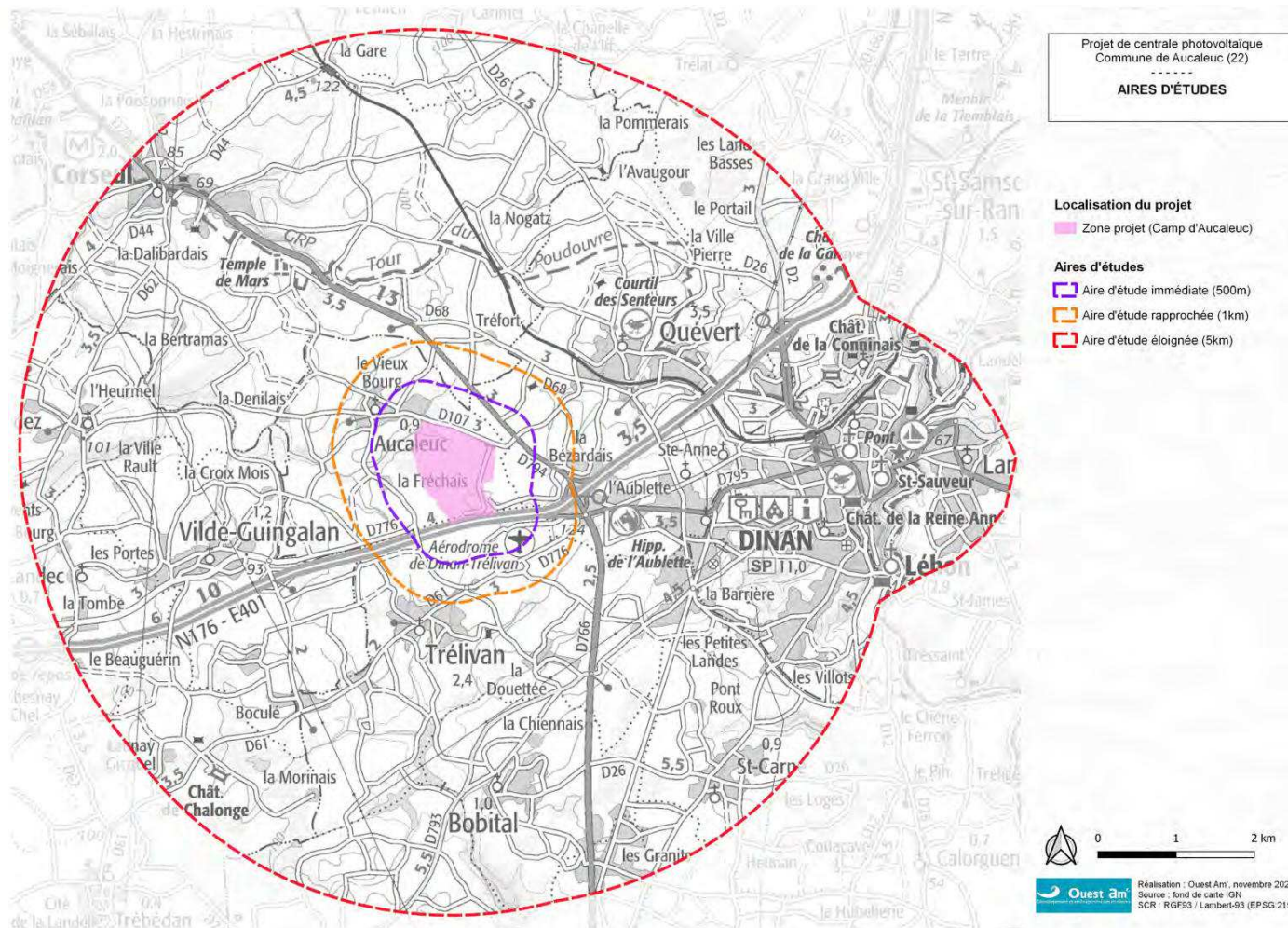
1.3.2. Justification des aires d'étude retenues pour ce projet

Dans le cadre de ce projet, le paysagiste a défini 3 aires d'étude :

Aire éloignée :

- Tampon de 5 km autour du périmètre du site d'implantation
- Permet de caractériser les unités paysagères et le contexte patrimonial dans un rayon élargi, afin de considérer la sensibilité globale du paysage au regard du cadre de vie général des populations locales. Autrement dit, cette aire élargie permet de comprendre les sentiments de reconnaissance et d'appartenance au territoire des populations locales
- Compte tenu de l'étendue du projet et de la faible amplitude topographique du secteur, il n'est pas justifié d'élargir ce périmètre éloigné au delà de 5 km ; ce dernier est déjà très maximisant (faible probabilité d'impacts sur ce périmètre éloigné). Le périmètre présente néanmoins une extension à l'est afin d'inclure le patrimoine remarquable de Dinan (Petite Cité de Caractère de Bretagne)

Carte 2 : Aires d'étude



Aire rapprochée:

- Tampon de 1 km autour du périmètre du site d'implantation
- Rayon fortement réduit au regard de la zone d'incidence probable du projet qui est faible, car conditionnée par : une faible hauteur des structures du projet et une densité importante de filtres végétaux, résultants d'une trame bocagère dense

Aire immédiate :

- Tampon de 500 m autour du périmètre du site d'implantation
- Rayon qui permettra de considérer précisément les perceptions riveraines du projet



2. ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

2.1. Les unités paysagères

Le paysagiste s'est basé sur les travaux de recherche de Laurence Le Du-Blayo (Université Rennes 2, UMR CNRS 6590 ESO « Espaces et Sociétés ») Emilie Bourget et Isabelle Ganzetti afin de définir les unités paysagères du site. Sur un rayon éloigné, trois unités paysagères se distinguent :

- Le plateau du Penthièvre à l'extrémité nord-ouest de l'aire d'étude éloignée
- Le Val-de-Rance qui concerne la majeure partie nord de l'aire d'étude éloignée
- Le Massif de Hinglé-les-Granits qui inclut la zone du projet et qui recouvre la partie sud de l'aire d'étude éloignée

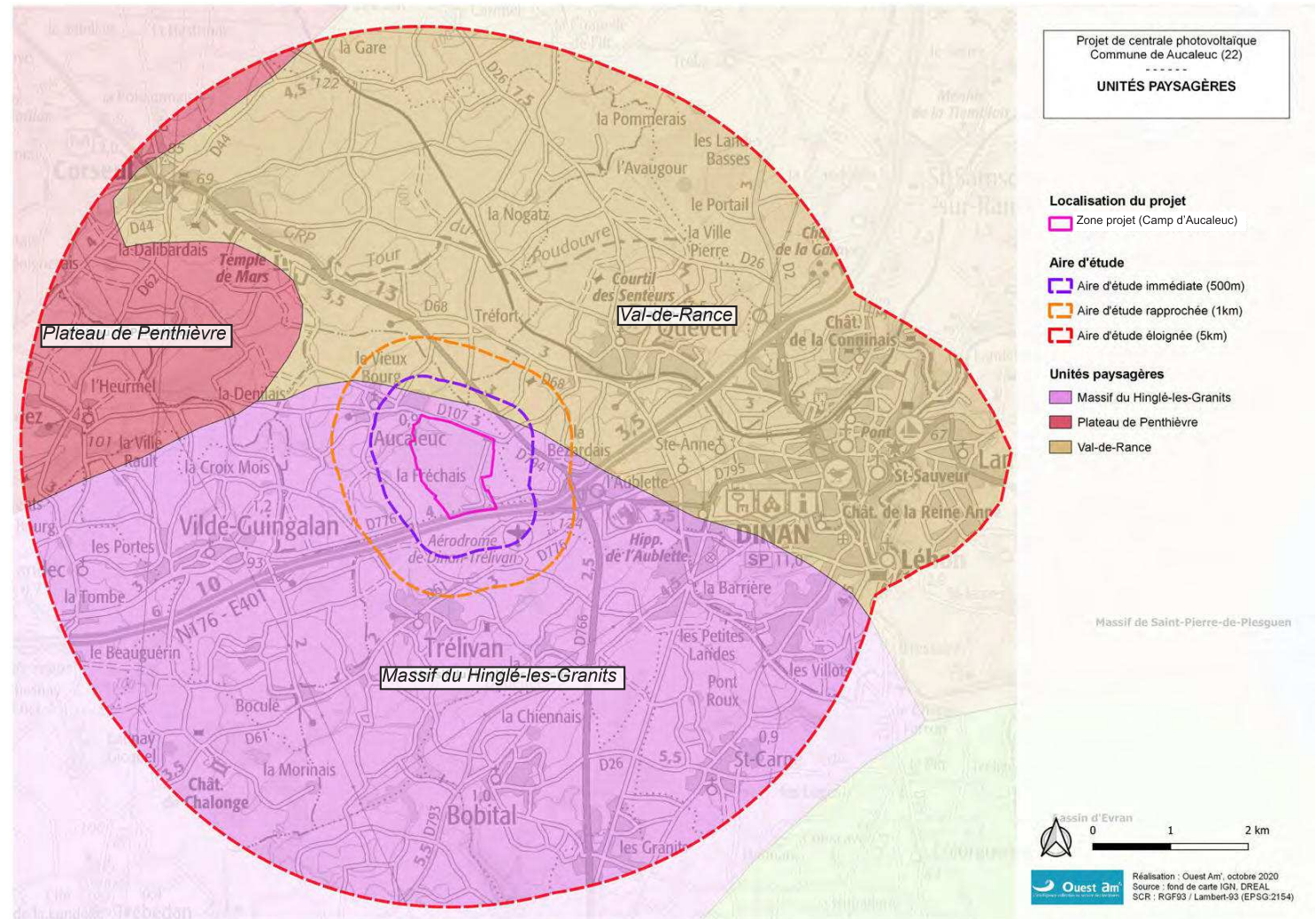


Figure 1 : Illustration de l'unité paysagère dans laquelle le projet est inscrit : le Massif du Hinglé-les-Granits

Un projet solaire situé dans un paysage marqué par un maillage étroit de bocage et une identité patrimoniale importante

Le paysage du secteur du projet est principalement caractérisé par une alternance entre bocage étroit de collines et paysages cultivés ponctués de ragosses. De plus, la Val de Rance est marqué par de nombreux éléments patrimoniaux divers : monuments religieux, sites archéologiques, châteaux. L'aire d'étude éloignée est particulièrement marquée par Dinan et son caractère médiéval affirmé. Elle présente un degré de reconnaissance sociale élevé caractérisé par le patrimoine remarquable mais également par la présence d'aménagements de loisirs tels que le Courtil des Senteurs (commune de Quévert) ou l'Hippodrome de l'Aublette (commune de Quévert). L'urbanisation se

Carte 3 : Unités paysagères sur l'aire éloignée



caractérise essentiellement par du mitage, principalement le long des voies de circulation. L'évolution des pratiques agricoles a conduit à une évolution de la trame bocagère ancienne, à une tendance à l'emboisement, l'enfrichement des parcelles incultes, provoquant une fermeture progressive du paysage. L'alternance de collines, bocage et boisements favorise globalement les vues courtes sur le territoire.

2.2. La topographie et l'hydrographie

Une ligne de crête située au sud-est

La ligne de crête s'étend du sud au nord jusqu'au hameau de l'Aublette (commune de Quévert). Nous pouvons également noter la présence d'un point haut au niveau du hameau de la Gare (commune de Languenan).

Un réseau hydrographique dense

Le réseau hydrographique de l'aire d'étude est marqué par la vallée du Loing à l'est. Ailleurs, les cours d'eau permanents et temporaires sont multiples. La zone du projet est un site source d'où partent les différents cours d'eau. D'après la carte IGN, cette zone a pour toponymie «la Fontaine». Ceci fait encore une fois écho à l'importance de l'eau sur la zone.

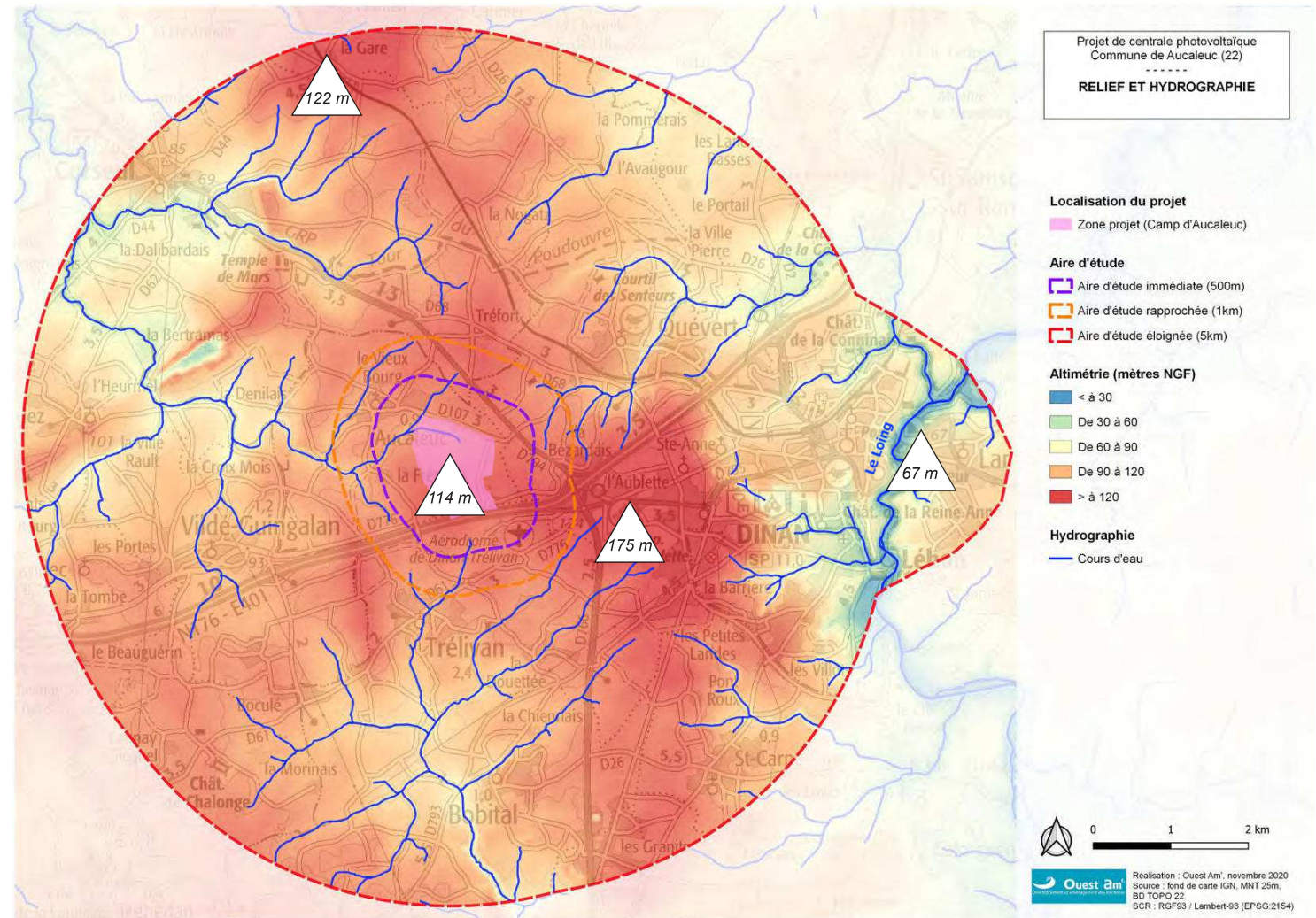
Un ruisseau en bordure nord-ouest de la zone du projet

Il est important de noter la présence d'un cours d'eau et de ses affluents au nord-ouest de l'aire d'étude immédiate. Ce cours d'eau est le ruisseau des Vaux du Moulin. Il est masqué dans un boisement. Il s'écoule en partie dans la zone du projet.

Un site à la micro-topographie issue de multiples aménagements

Les parcelles de la zone du projet ne sont pas vraiment planes et montrent des microreliefs issus de remblais divers liés à la succession d'usages et/ou de projets envisagés sur la zone (golf, sports mécaniques, etc.).

Carte 4 : Topographie et hydrographie sur l'aire éloignée



2.3. Axes principaux et population

Une zone bordée par des axes principaux

La zone du projet est bordée au sud par la route nationale 176 et à l'est par la route départementale 794. Ces axes sont très passants et comptabilisent un trafic journalier très fort (surtout sur la nationale 176). La N176 ne représente pas d'enjeux visuels particuliers car elle est encaissée. La D794 est quant à elle entourée de franges boisées qui empêchent les percées visuelles.

Une zone bordée par des routes à la fréquentation plus modérée

La route départementale 107 longe la bordure nord de la zone du projet. Cet axe est principalement fréquenté par les habitants d'Aucaleuc. En effet, il s'étend sur 2 km et relie la D794 au bourg d'Aucaleuc. Ainsi, la D107 est la principale route d'accès au bourg d'Aucaleuc.

Une zone entourée de routes à la fréquentation confidentielle et de chemins ruraux

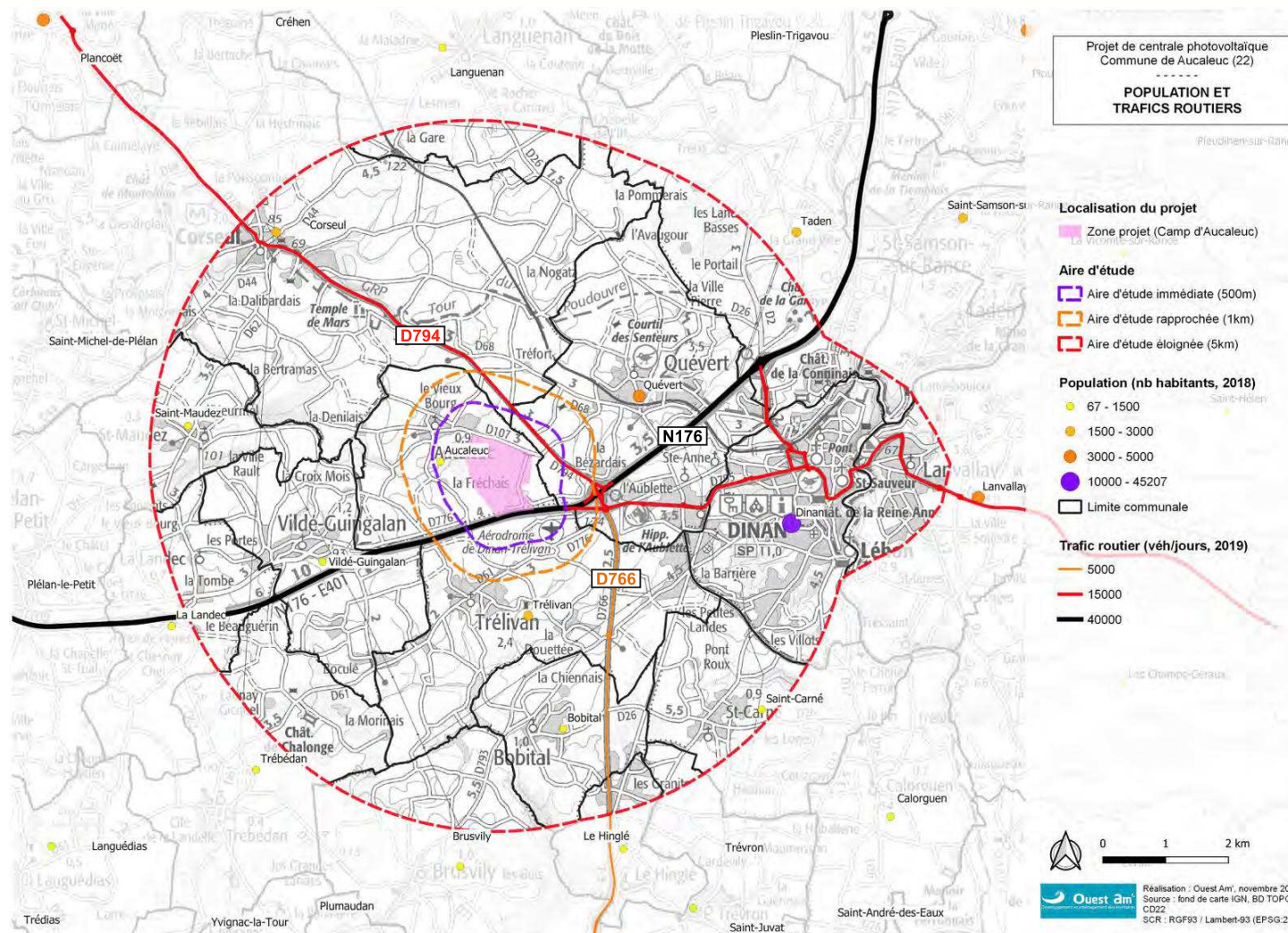
Des routes communales (telle que la Basse Freschais) et des chemins d'exploitation ou ruraux entourent la zone du projet. Ces axes sont fréquentés par les habitants et les agriculteurs. Certains chemins ruraux sont sillonnés par des petites randonnées pédestres.

Un secteur situé dans l'aire d'influence de Dina

L'aire d'étude se caractérise par 3 types d'habitats :

- La zone d'influence de Dinan (14222 habitants) et le bourg en développement de Quévert (3749 habitants) à l'est. Les infrastructures de loisirs (Aéroclub de Dinan par exemple) et les zones d'activités viennent s'étendre jusqu'à la zone du projet. Ainsi la ZAC de Bal Air se situe à 500 m au sud-est de la zone du projet.
- Une partie ponctuelle de bourgs nombreux entre (67 et 3000 habitants) sur le tiers ouest de l'aire d'étude. Le développement de ces bourgs bénéficie de la proximité d'axes de communication principaux (N176, D766, D794).
- Une partie avec une population peu dense au nord, avec des petits bourgs de moins de 67 habitants.

Carte 5 : Principales routes et population



La zone du projet se trouve à l'interface entre l'urbain à l'est et au sud, influencé par la présence d'axes de communication majeurs, et le rural à l'ouest et au nord.

2.4. Le patrimoine

Une absence de covisibilité patrimoniale

Tableau 1 : Liste des éléments patrimoniaux

N°	Dénomination	Statut	Commune	Dist. en km
1	Château de Vaucouleurs	MHi partiel	Trélivan	1,5
2	Site gallo-romain du Haut-Bécherel et Temple de Mars	MHc partiel	Corseul	2,7
3	Calvaire du Saint-Esprit	MHc	Léhon	3,5
4	Gare ferroviaire	MHi	Dinan	4,1
5	Croix du cimetière	MHi	Saint-Maudez	4,2
6	Manoir de la Ville Colas	MHi	Trébédan	4,3
7	Château de Chalonge	MHi partiel	Trébédan	4,4
8	Site gallo-romain de Monterfil	MHi	Corseul	4,3
9	Château de la Garaye	MHc	Taden	5,7
10	Vestiges archéologiques gallo-romains du Clos-Mulon	MHc	Corseul	4,8
11	Château de la Conninais	MHi	Traden	4,9
12	Château	MHi	Léhon	5,1
13	Prieuré royal de Saint-Magloire	MHc partie	Léhon	6,4

MHc = Monument historique classé ; MHi = Monument historique inscrit ; Dist. en km à vol d'oiseau

L'aire d'étude éloignée compte 13 monuments historiques classés ou inscrits détaillés dans le tableau 1.

La gare ferroviaire de Dinan, le château de Léhon, et le prieuré royal de Saint-Magloire de Léhon sont situés dans le périmètre du site inscrit.

En plus de ces 13 monuments, le site patrimonial remarquable (SPR) de Dinan compte 70 monuments classés et inscrits.

La ligne de crête (voir figure 2) qui s'étend du sud de l'aire éloignée jusqu'à l'Aublette (commune de

Carte 6 : Patrimoine sur l'aire éloignée

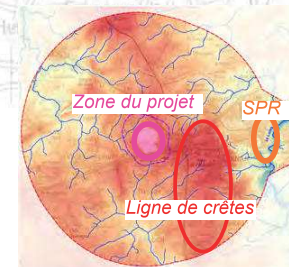
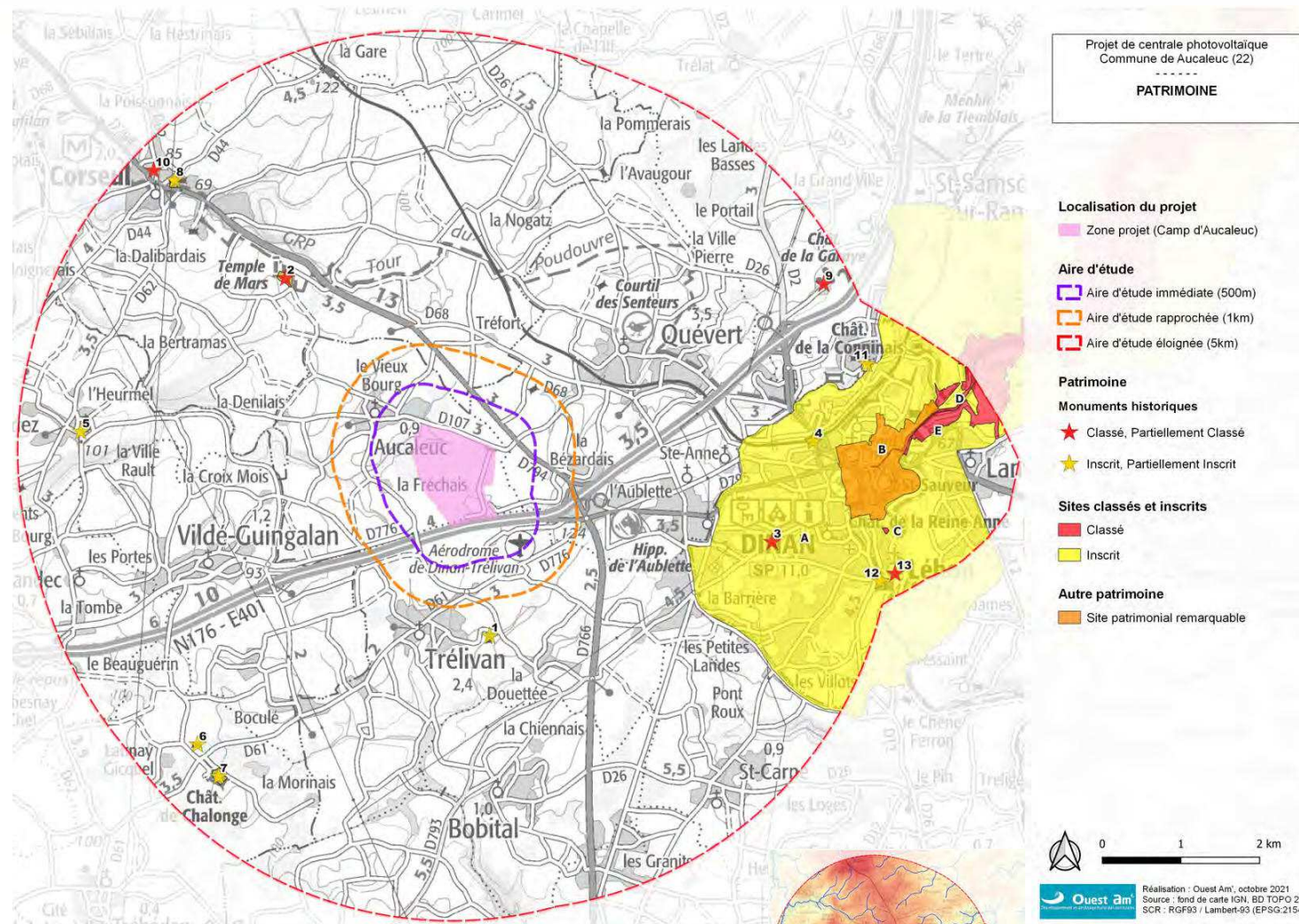


Figure 2 : Rappel de la topographie

Quévert) bloque toute visibilité ou covisibilité depuis la gare ferroviaire, le Prieuré royal de Saint-Magloire, le château de Léhon, ainsi que les 70 monuments du site patrimonial remarquable. Les autres monuments éparses de l'aire éloignée bénéficient quant à eux du masque végétal créé par la trame bocagère. Les visibilités ou covisibilités sont nulles.

2.5. Le tourisme

Dinan, Petite Cité de Caractère de Bretagne

L'aire d'étude éloignée est à forte valeur touristique. Parsemée des nombreux monuments historiques, elle est de plus caractérisée à l'est par Dinan qui possède les labels de «Petite cité de caractère de Bretagne» et «Ville d'art et d'histoire». Ce patrimoine touristique est encore une fois préservé de toute perception sur la zone d'implantation potentielle du projet par la ligne de crête.

Des infrastructures de loisirs variées

L'aire d'étude éloignée comporte 4 infrastructures principales pour le tourisme :

- L'aéroclub de Dinan (1,8 km de la zone du projet)
- L'hippodrome de l'Aublette (3,1 km de la zone du projet)
- Le Courtil des Senteurs (3,2 km de la zone du projet)
- Le Port de Plaisance (6,4 km de la zone du projet)

Bien qu'étant le plus proche de la zone du projet, l'aéroclub de Dinan est isolé par une barrière de bâtis et de végétation. La distance qui sépare les autres infrastructures de la zone du projet ainsi que les nombreux filtres de végétation issus de la trame bocagère n'engendrent pas d'enjeu de perception sur la zone du projet.

Des sentiers de randonnées qui approchent la zone d'implantation du projet

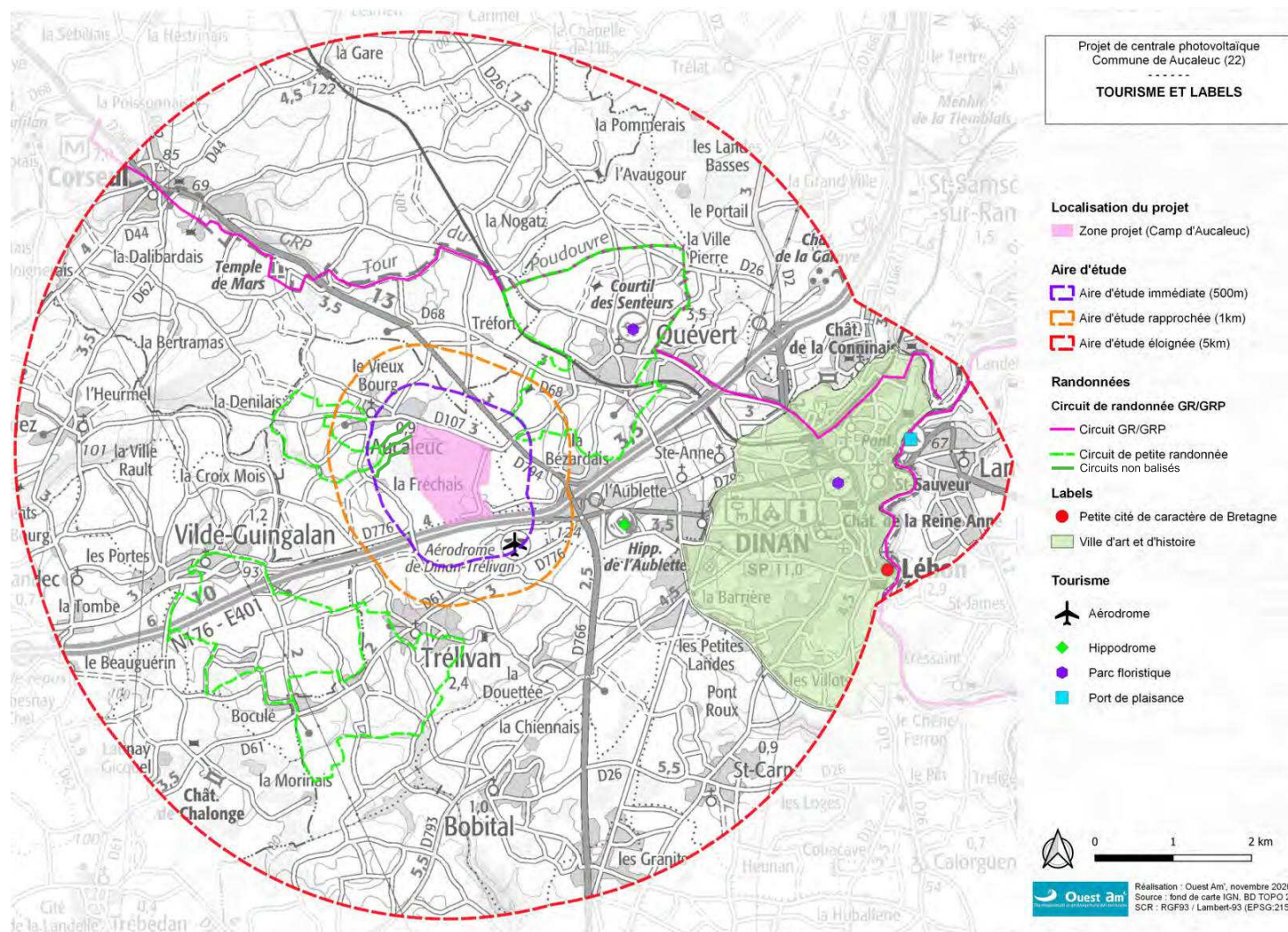
Le circuit GRP Tour du Poudouvre traverse l'aire d'étude éloignée du nord-ouest à l'est.

Nous pouvons compter 3 circuits de petite randonnée :

- Le circuit du Ruet qui se situe au nord-ouest de l'aire immédiate
- Le circuit de l'Argental à l'Etra au nord-est de l'aire immédiate
- Le circuit des trois villages au sud-ouest de l'aire éloignée

Ces circuits sont principalement en forêt. La végétation dense qui borde ces chemins empêche donc toute perception sur la zone du projet.

Carte 7 : Tourisme sur l'aire éloignée



Des petits sentiers pédestres non balisés

Au nord-ouest de la zone du projet, 3 petits sentiers pédestres bordent le site. Ces sentiers ne sont pas balisés mais permettent une promenade autour du site. Certains sont en connexion avec des axes du site, ce qui peut amener les promeneurs à l'intérieur du site du projet.

2.6. Le zonage du plan local d'urbanisme intercommunal

Deux zonages de la zone du projet

La zone du projet est découpée en 2 zones. L'extrémité nord-est est en zone 1AUy1 qui est une zone à urbaniser à vocation d'activités. L'emprise maximale au sol pour l'urbanisation d'une zone 1AUy1 ici est de 80%. Le reste du site se situe en zone 2AUt qui est une zone à urbaniser à long terme à vocation touristique. Selon le règlement littéral du PLUi de Dinan Agglomération de 2020 :

« Cette zone, non ouverte à l'urbanisation, est fléchée pour l'implantation de nouvelles constructions à vocation d'activités touristiques. Une procédure de modification ou révision du PLUi est préalable à l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU.»

A noter : Dans le cadre du projet, une modification du PLUi sera réalisée via une déclaration de projet.

Une zone entourée par des éléments de haute valeur environnementale

La zone du projet est accolée à l'ouest à un espace boisé classé à protéger. Ce boisement, qui est notamment le lieu de passage d'un petit sentier de randonnée (circuit du Ruet) est en interaction directe avec la bordure nord-ouest du site.

Le site est également bordé de toute part par des haies et talus protégés à préserver.

Un patrimoine paysager

Le présent PLUi met en évidence le « patrimoine paysager » du site d'étude. Cette zone est soumise à l'article L. 51-19 du code de l'urbanisme qui « localise les éléments de paysage [...] et définit le cas échéant les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration. ». Ici, il n'y a pas de prescriptions particulières.

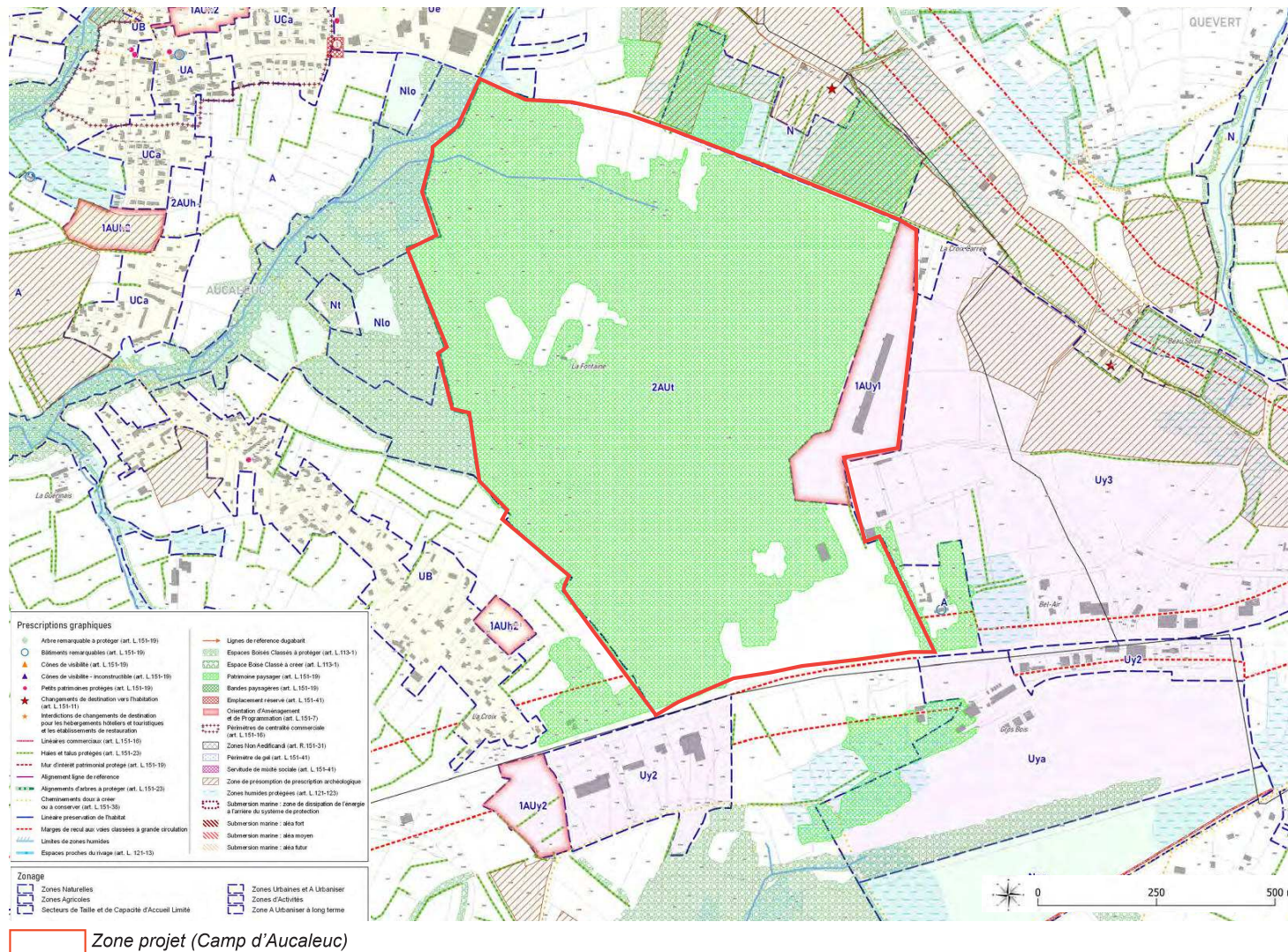


Figure 3 : Extrait du PLUi de Dinan Agglomération (Source : Citadia, 2020)



2.7. Un contexte historique et urbain complexe

Un ancien camp militaire, le camp d'Aucaleuc

La zone du projet était occupée par le camp militaire d'Aucaleuc depuis 1931 jusqu'au début des années 2000. Les traces de cette occupation sont encore visibles avec un secteur plus ouvert à l'est. L'ancien stand de tir est encore en place aujourd'hui (au nord-est).



Figure 4 : Photographie aérienne du camp militaire de Dinan en 1961 (Source : Géoportail)

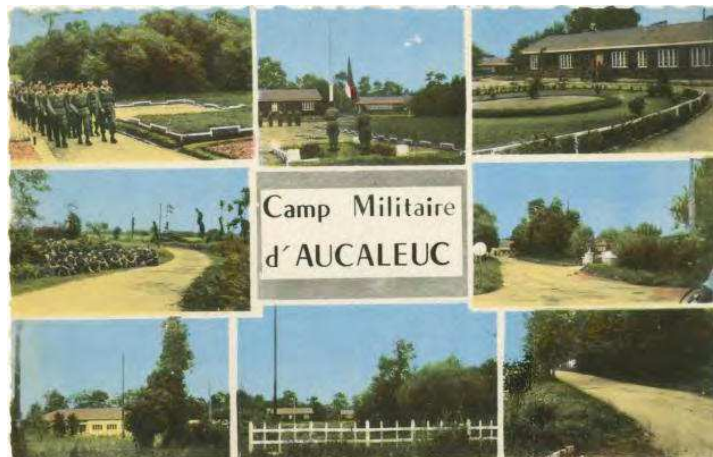


Figure 5 : Carte postale ancienne du camp militaire (Source : Bretania)

Un ancien projet de golf

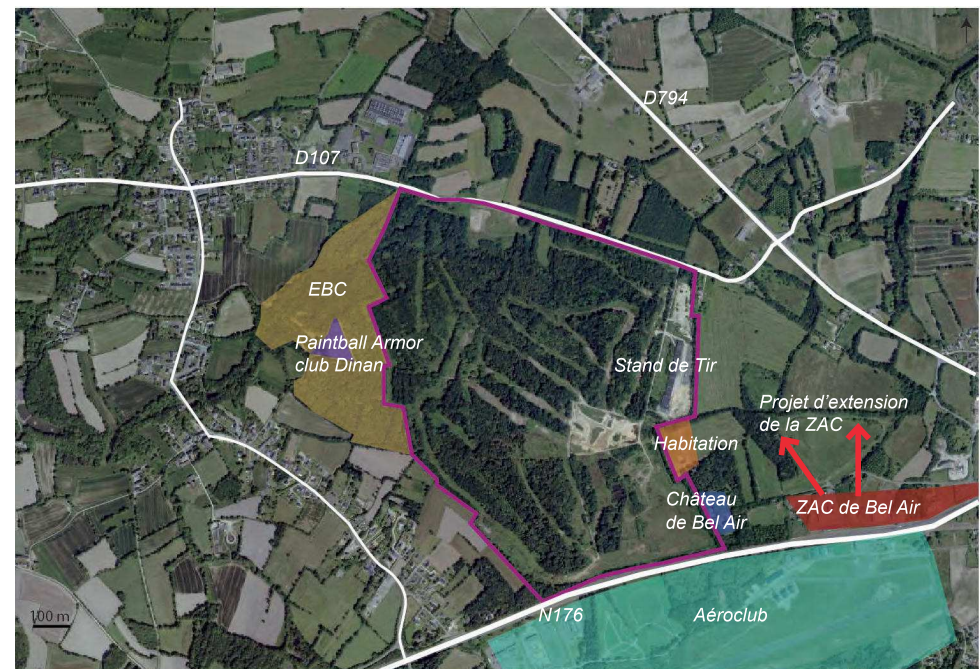
Entre 2008 et 2016, un projet de golf de 27 trous avec création d'un hôtel était prévu sur la zone du projet. Ceci a conduit à de nombreux travaux, notamment des travaux de défrichage (une autorisation préfectorale de défrichage ayant été attribuée dans le cadre de ce projet).

Illustration du projet de golf et d'hôtel



Le contexte actuel

Actuellement la zone du projet porte les marques du passé. Nous pouvons aisément distinguer l'emprise du stand de tir à l'est ainsi que des travées dans les boisements liées aux travaux pour le golf. Le contexte environnant est également riche. Le site est entouré d'axes passants (D107, D794, N176). À l'ouest se trouvent un espace boisé classé (EBC) et un paintball. Au sud se trouve l'aéroclub de Dinan. Enfin, à l'est se trouvent une habitation, le château de Bel Air et la ZAC de Bel Air.



Zone projet (Camp d'Aucaleuc)

Figure 6 : Contexte actuel de la zone du projet du projet (Source fond : Géoportail, 2016)

2.8. Étude diachronique - Évolution des zones boisées

L'étude diachronique du site permet de mieux comprendre l'évolution du paysage au sein de la zone du projet.

Un site historiquement marqué par la présence d'un cours d'eau et de chemins d'axe est-ouest reliant Quévert à Aucaleuc



Figure 7 : Extrait de la carte de l'État major (1820 - 1866)
(Source : Géoportail)

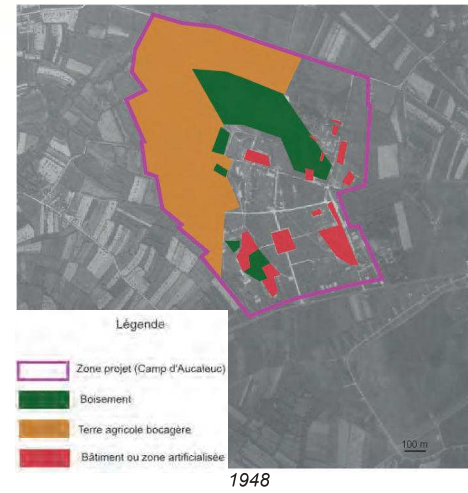
La carte de l'État major de 1820/1866 montre la présence du cours d'eau (actuel ruisseau des Vaux du Moulin) au nord de la zone du projet. Au sud, une ferme (Métairie) existait en lien avec le château de Belair. Une structure de chemins bordés d'alignements d'arbres semblait exister qui reliait la route principale au sud à un réseau de chemins d'axe est-ouest, reliant les hameaux de l'Aublette (à l'est) à ceux de la Haute Fréchais (aujourd'hui Fréchais) et de la Barre, ce dernier correspondant approximativement à l'emplacement du centre-bourg actuel. On remarque également l'existence au coeur de la zone du projet de la Métairie des Fontaines, qui montre encore aujourd'hui un bâtiment abandonné, au lieu-dit désormais nommé la Fontaine.

Un site à la structure évolutive, et qui n'a pas toujours été boisé

La structure paysagère du site a connu de profondes évolutions depuis 1866. Au départ (1866), les secteurs boisés naturels semblent très contenus, sous la forme de bosquets étroits, situés à l'est de la Métairie des Fontaines. Par ailleurs, à partir de cette carte, il est difficile d'interpréter le type de milieux en présence sur le site à cette époque...

En 1948, le secteur est occupé par des espaces agricoles bocagers à l'ouest, et par le camp militaire d'Aucaleuc à l'est, qui existe depuis 1931. Le boisement est présent au nord, développé en appui du cours d'eau, au sud de celui-ci, se développant d'abord en direction du centre du site (1948), puis vers le nord-est (1961) pour finalement s'étendre sur la quasi-totalité du site au début des années 2000/2010.

Aujourd'hui, les bâtiments ou les sols artificialisés (casernes, places, etc.) liés au camp militaire ont totalement disparus à l'exception du grand bâtiment du stand de tir (au nord-est) et des voies structurantes. Le boisement est marqué par de multiples travées (zones défrichées) réalisées dans le cadre des travaux d'aménagement d'un projet de golf désormais abandonné.



1948



1961

En 1948, la zone se divise en trois secteurs d'ambiances différentes : une partie encore marquée par une trame agricole bocagère à l'ouest, un secteur boisé au centre-nord, et les installations du camp d'Aucaleuc à l'est et au sud.

En 1961, le boisement s'étend vers le nord-est. Le camp militaire est toujours en activité et la partie nord-ouest est encore dominée par des espaces agricoles.



2008



2016

Du fait de son usage militaire, le site s'est peu à peu fermé jusqu'à devenir presque totalement boisé en 2008. Quelques espaces ouverts persistent au nord et à l'ouest et la partie sud-est du camp d'Aucaleuc reste plus fortement marquée par les installations en dur du camp militaire, qui est maintenant délaissé.

Un projet de golf prévu récemment a entraîné le défrichage de travées dans le boisement créant un morcellement de celui-ci. Au nord-est, il reste une seule trace véritable du camp militaire d'Aucaleuc avec l'ancien stand de tir toujours en place.

Figure 8 : Évolution de la structure végétale de la zone du projet (Source fonds : Géoportail)



2.9. Étude diachronique - Évolution de la trame bocagère initiale

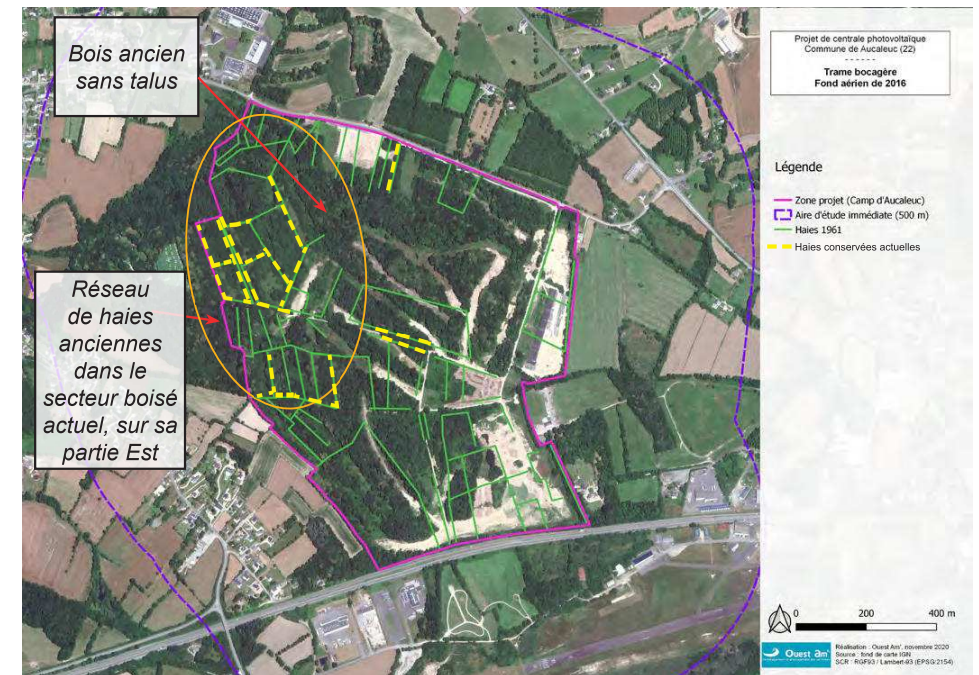
D'anciens talus bocagers présents au coeur des zones boisées, à l'ouest et au sud-ouest

L'analyse de la photographie aérienne de 1961 permet de mettre en évidence la trame de talus bocagers (principalement plantés de chênes, mais aussi de hêtres ou de châtaigniers) qui était présente avant la fermeture progressive du site par les boisements. La zone du projet comporte donc encore aujourd'hui certains des talus bocagers primitifs dont les arbres sont plus âgés et souvent de qualité. Ils sont disséminés dans les boisements et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Carte 8 : Identification de la trame bocagère de 1961



Carte 9 : Superposition de la trame bocagère de 1961 avec l'état actuel



Zone de fort enjeu de préservation des arbres et talus anciens

La carte ci-dessus permet d'identifier des enjeux plus forts au nord-ouest du site concernant la présence de haies anciennes.

En effet, la partie nord-est, révèle une faible densité de haies anciennes (zone boisée).

Les franges est et sud, plus fortement remaniées ne présentent quasiment plus de haies anciennes.



Des haies ou lisières boisées d'intérêt paysager

D'un point de vue strictement paysager et structurel, il est important de conserver, à minima, l'ensemble des haies anciennes qui s'établissent le long des anciens chemins historiques ou très structurants du site.

Dans le cadre de l'étude, Ouest am a mis en évidence des haies à préserver. Ainsi, 3 axes majeurs apparaissent et sont mis en évidence sur la carte ci-contre (lettres jaunes en majuscules) :

- A : double haie centrale (chemin historique)
- B : haie de bordure du chemin historique sud
- C : double haie du chemin Est se dirigeant vers le ruisseau
- D : haies ou structures boisées de lisière du site

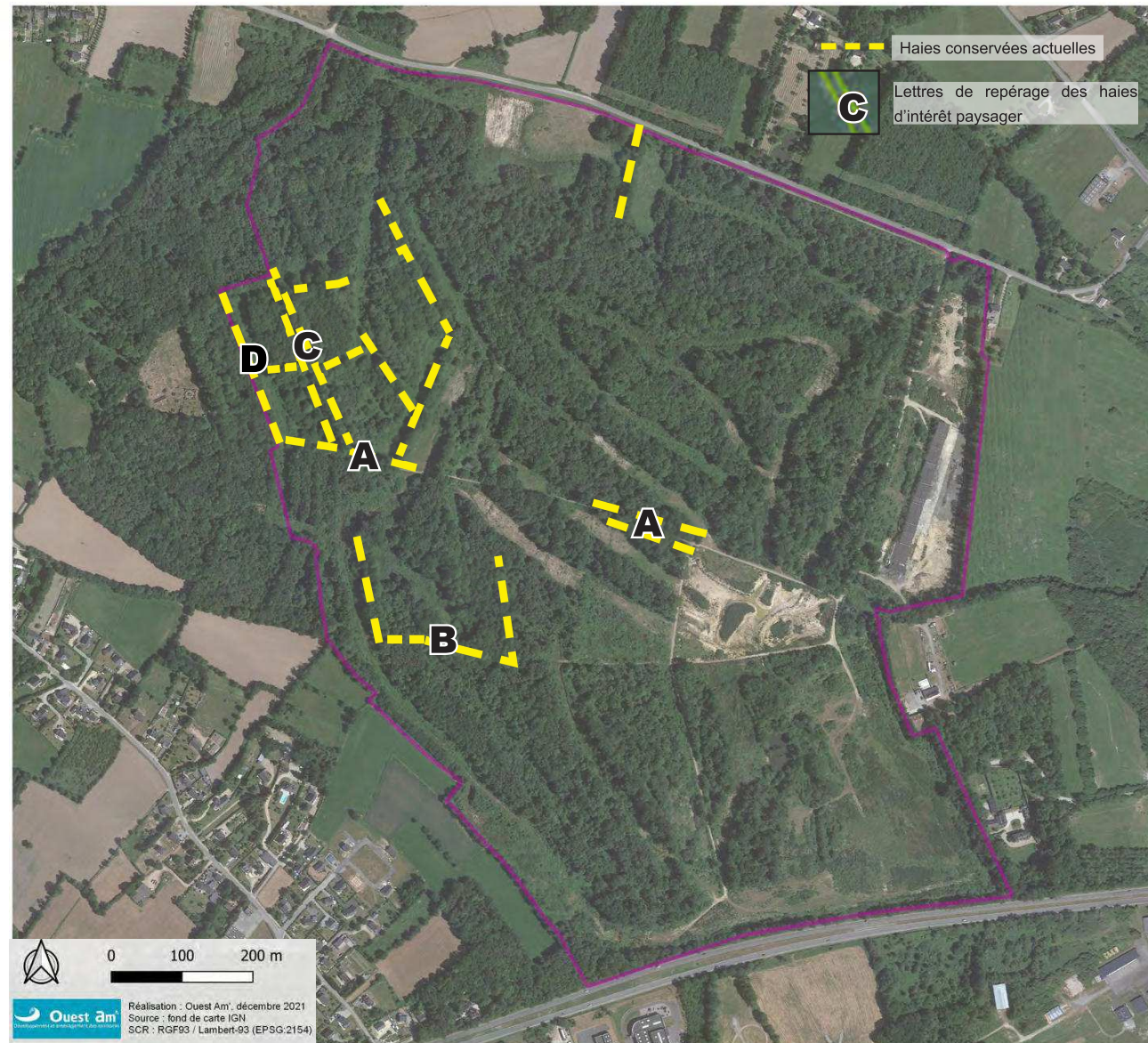


Figure 9 : Bilan de la trame bocagère actuelle et recommandations paysagères



2.10. Les cheminements de la zone du projet et leur qualité

Une hiérarchie des cheminements en lien avec des fonctionnalités plus ou moins anciennes

Carte 10 : Trame ancienne de cheminements (Source : IGN, Aérienne de 1961)



La carte d'état major (cf. page 12) a permis d'identifier l'existence historique de 2 chemins traversant la zone du projet d'est en ouest.

La photographie aérienne de 1961 a révélé un réseau de cheminements variés et assez nombreux à l'intérieur de la zone, liés à la trame historique, puis à l'activité du camp militaire (carte 10).

De nos jours, les axes structurants historiques traversent toujours la zone du projet, mais la trame fonctionnelle liée à l'activité du camp militaire s'est plus ou moins effacée. Il en reste deux grands axes l'un central, qui communique avec l'espace boisé classé et le secteur du Paint-Ball, rejoignant le sentier pédestre du Ruet.

Il est à noter que le projet d'extension de la ZAC de Bel Air prévoit une voie douce à l'est qui pourrait se connecter à l'axe structurant horizontal primaire du site. Cette volonté de retrouver un axe de liaison est-ouest allant d'Auceleuc à Quévert doit pouvoir se concrétiser également sur la zone du projet, en révélant le tracé historique structurant et toujours existant. Il s'agit d'un enjeu important, en lien avec la trame de haies d'intérêt paysager qui borde cet axe.

Enfin, il faut souligner le fait que certaines travées récentes (projet de golf) ont créé des ouvertures dans les zones boisées qui peuvent s'apparenter à des cheminements potentiels, plus ou moins connectés à trame des chemins fonctionnels. Cette nouvelle trame d'espaces ouverts peut servir éventuellement de support au dessin de nouveaux parcours sur le site dans une fonction de découverte du site et des activités de loisirs associées qui pourraient s'y développer.



Des cheminements de qualités paysagères inégales

Les cheminements identifiés ci-contre présentent une certaine qualité paysagère. Ils sont de 2 types :

- Les axes de grand intérêt paysager, bordés par des haies anciennes ou zones boisées (traits verts).
- Les axes d'intérêt paysager modéré bordés par des franges boisées (traits jaunes) plus ou moins continues ou unilatérales.

Il serait donc nécessaire de prendre en compte leurs intérêts paysagers (carte 11) afin de déterminer la trame des circuits à privilégier dans le futur projet.

Carte 11 : Intérêt paysager des cheminements

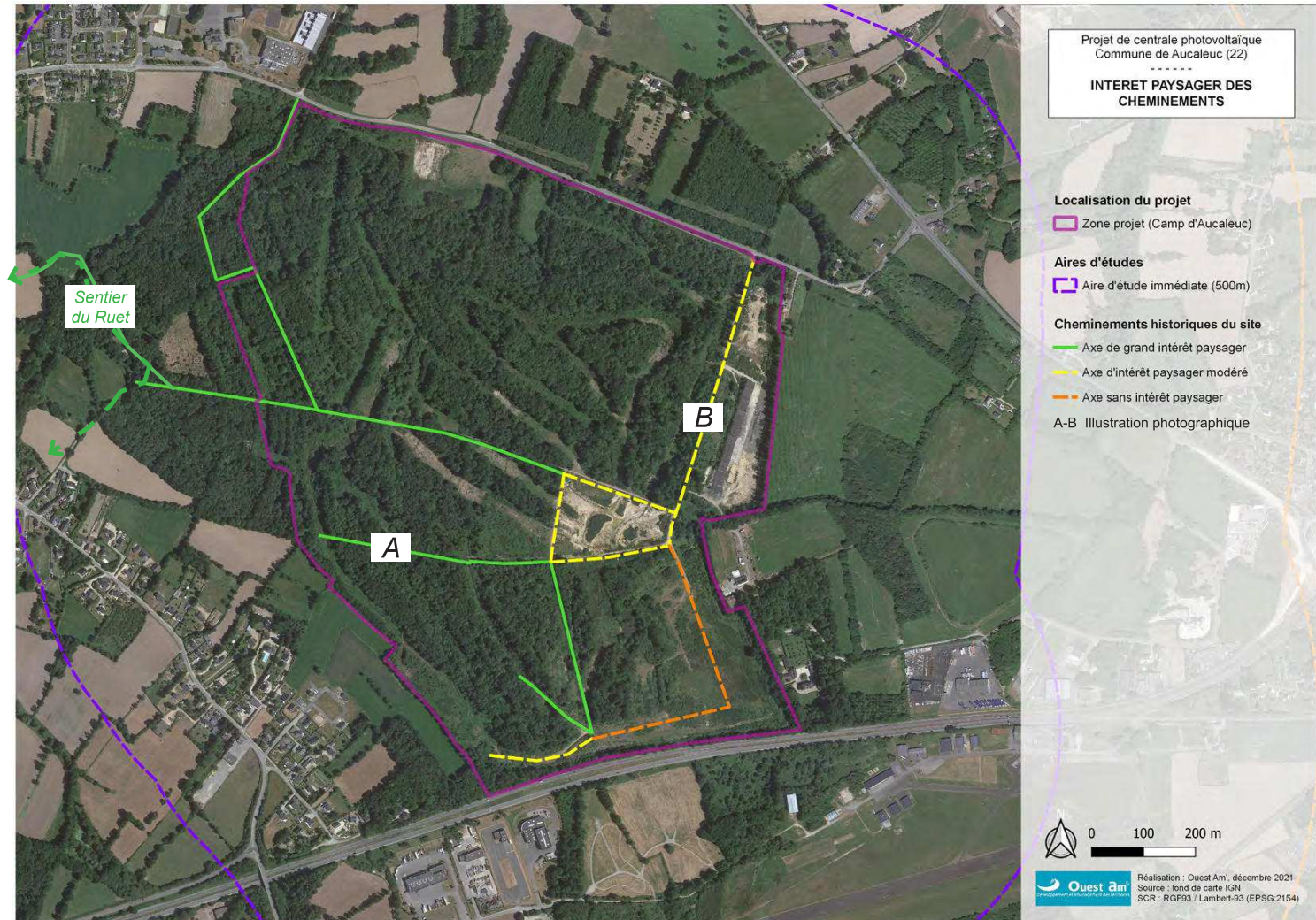


Figure 10 : Cheminement de grand intérêt paysager (axe historique sud)

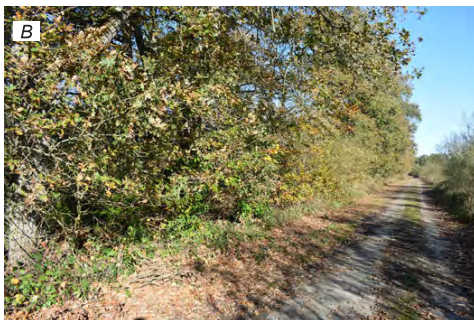


Figure 11 : Cheminement d'intérêt paysager modéré (accès nord-est au camp militaire, proche du stand de Tir)



2.11. Les ambiances paysagères

Une zone de projet aux ambiances paysagères variées

Le site se caractérise par 8 entités paysagères aux ambiances différentes :

- Un secteur boisé et humide au nord-ouest
- Une friche ouverte au nord
- Un secteur de boisement et de friches partiellement ouverts au nord (présence de travées) où s'établit la source du cours d'eau
- L'ancien stand de tir et sa plate-forme au nord-est
- Des modelés artificiels complexes au centre-est
- Un espace ouvert au sud-est
- Un boisement partiellement ouvert au sud-ouest (présence de travées)
- Un bâtiment abandonné au centre-ouest

La zone du projet se caractérise donc par des ambiances parfois très contrastées. Les traces d'usages et projets variés (camp militaire, golf,...) sont présentes à des degrés différents et ont une influence notable sur les ambiances ressenties.

Le caractère complexe de la zone du projet en termes d'ambiances paysagères lui confère des intérêts variables que nous avons décrits ci-après.

Localisation des clichés d'ambiance

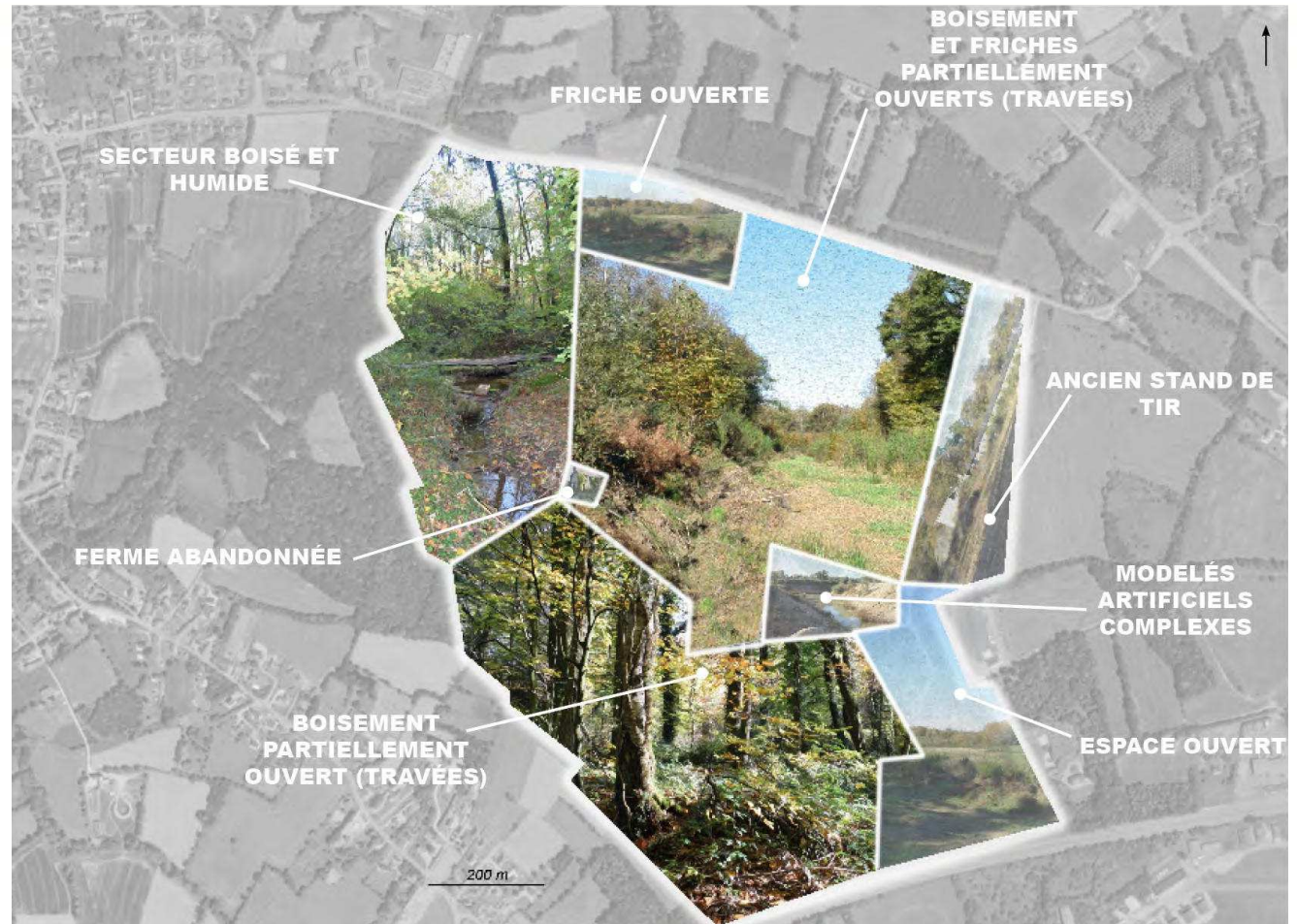
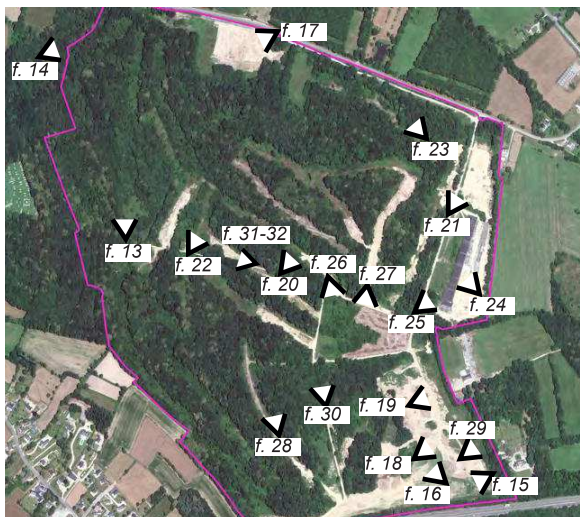
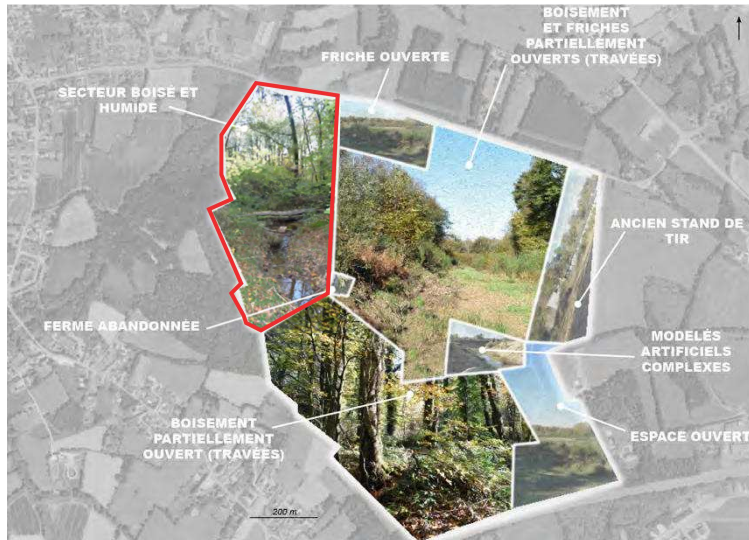


Figure 12 : Les ambiances paysagères de la zone du projet (Source fond : Géoportail, 2016)



2.11.1. Description des ambiances par unités sectorielles

LE SECTEUR BOISÉ ET HUMIDE



Le secteur boisé et humide se situe au nord-ouest de la zone du projet. Il est caractérisé par une végétation dense arborée. Des sentiers d'intérêt paysager s'y établissent et permettent de rejoindre la départementale 107 au nord ou vers l'ouest le secteur du Paint-Ball et le sentier pédestre du Ruet. Ce secteur est également marqué par la présence d'un ruisseau permanent, le ruisseau des Vaux du Moulin, au nord.

Cette zone marque donc une transition naturelle de grand intérêt en lien avec l'espace boisé classé qui marque la frange sud-est du bourg d'Auceleuc.

Tableau 2 : Caractéristiques du secteur boisé et humide

Critères	Caractéristiques
Milieu ouvert / Milieu fermé	Milieu totalement fermé, boisé
Végétation	Boisement dense et âgé (chênes, ormes, hêtres, etc.) ; présence d'un réseau de talus anciens avec des arbres
Luminosité	Très ombragé
Caractère anthropique	Faible
Ambiance dominante	Forestière, «naturelle»

Ce secteur apparaît très intéressant du point de vue paysager pour son ambiance «naturelle» proche du bourg d'Auceleuc et des sites de loisirs existants (sentier pédestre, Paint-Ball,...)



Figure 13 : Sentier se dirigeant vers le nord à partir de l'axe central



Figure 14 : Ruisseau des Vaux du Moulin, le long du sentier qui rejoint la D107 (hors zone d'étude)